

INSPECTION GÉNÉRALE DES
CARRIÈRES

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Crédits photo - Ville de Paris - DVD :
C. Dorval

Crédits photo - Ville de Paris - IGC :
P. Becker, M. Hannover, A. Korotchanski, A. Mancino, P. Marillier, F. Néon, R. Perlin, J. Querleux, M. Weiss

Crédits cartographiques - Ville de Paris - IGC :
J. Ceccon, A. François, H. Granger, F. Rouillé

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....4-5

L'organisation de l'IGC ~ Les chiffres ~ L'information au public ~ Diagnostic en cas d'incident ~ Les autorisations d'urbanisme ~ L'atlas des carrières ~ La cartographie des aléas ~ Les visites d'inspection ~ Les campagnes de reconnaissance et de mise en sécurité

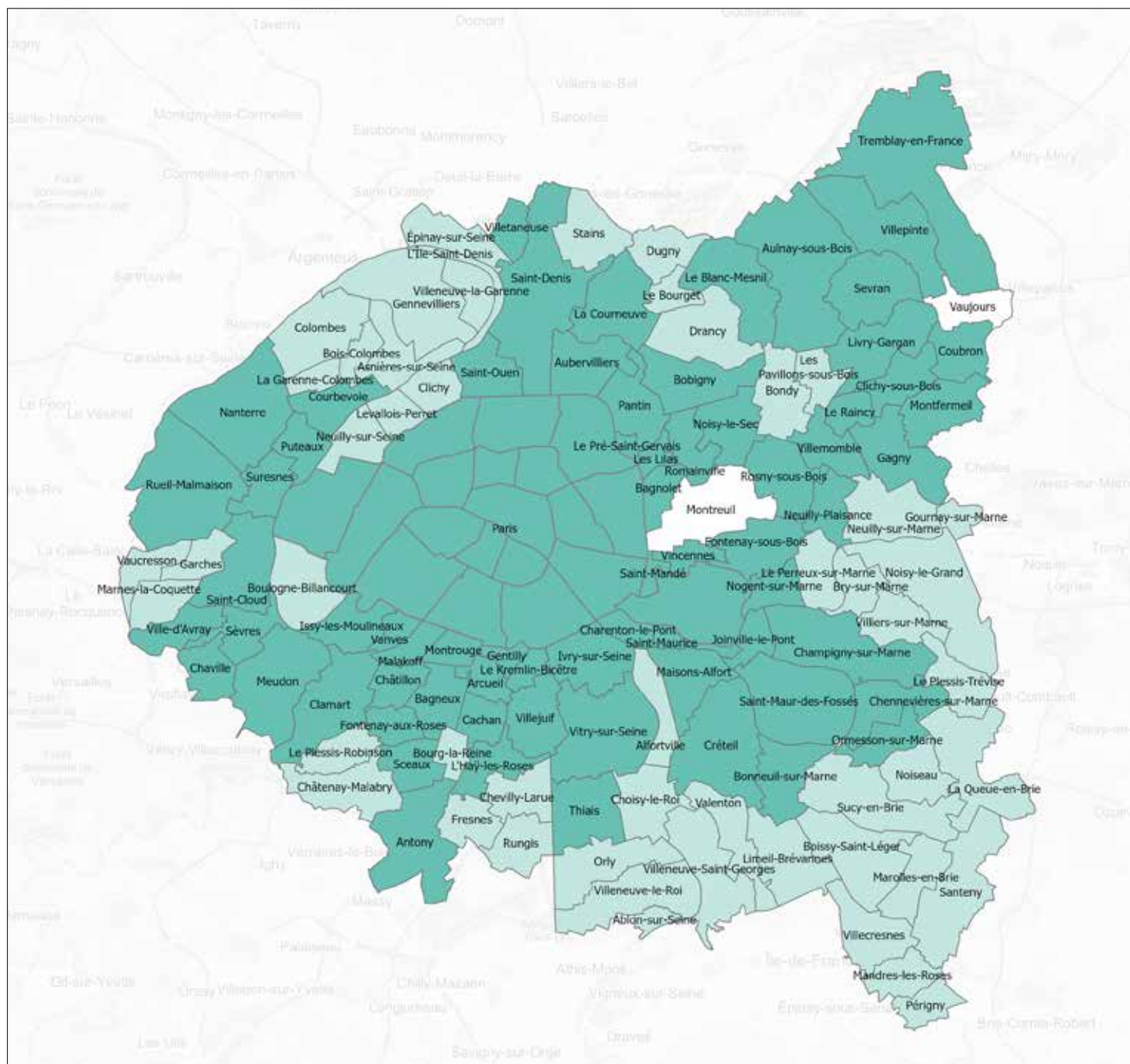
PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES.....6-17

LES HAUTS-DE-SEINE.....18-21

ET 20 COMMUNES.....22-61

Antony ~ Bagneux ~ Châtillon ~ Chaville ~ Clamart ~ Courbevoie ~ Fontenay-aux-Roses ~ Issy-les-Moulineaux ~ Malakoff ~ Meudon ~ Montrouge ~ Nanterre ~ Puteaux ~ Rueil-Malmaison ~ Saint-Cloud ~ Sceaux ~ Sèvres ~ Suresnes ~ Vanves ~ Ville-d'Avray

ADRESSES UTILES.....4^E DE COUVERTURE



- L'IGC renseigne ces communes sur la présence d'anciennes carrières ou d'un risque de dissolution du gypse antéludien et instruit les demandes de permis de construire en zone de risque
- L'IGC renseigne ces communes sur la présence d'anciennes carrières ou d'un risque de dissolution du gypse antéludien
- Communes exposées à un périmètre de risque et non conventionnées avec l'IGC

INTRO

L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET LES RISQUES LIÉS AUX CARRIÈRES ET À LA DISSOLUTION DU GYPSE

La région parisienne s'est historiquement développée grâce à la richesse de son sous-sol, exploité dès l'époque gallo-romaine.

Le calcaire et le gypse ont été extraits pour la production de pierre à bâtir et de plâtre. D'autres matériaux – craie, argile, sable, graviers – ont également fait l'objet d'exploitations souterraines ou à ciel ouvert.

On recense ainsi d'anciennes carrières de gypse dans le nord-est de Paris (65 hectares sous-minés) et en petite couronne : dans les Hauts-de-Seine (150 ha), en Seine-Saint-Denis (482 ha) et dans le Val-de-Marne (104 ha). Les anciennes carrières de Calcaire Grossier sous-minent plusieurs arrondissements de Paris (5^e, 6^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, pour une surface totale de 770 ha), ainsi que dans les Hauts-de-Seine (1 014 ha) et le Val-de-Marne (565 ha). La craie a également été exploitée dans les Hauts-de-Seine sur 35 hectares.

Par ailleurs, la région parisienne comporte des cavités d'origine naturelle, résultant de la dissolution de gypse présent dans certaines formations géologiques, notamment les Marnes et Caillasses du Lutétien et le Calcaire de Saint-Ouen du Bartonien.

Ces anciennes carrières et cavités induisent des risques de mouvements de terrains, susceptibles d'impacter la sécurité des personnes et la stabilité des bâtiments. À la suite de l'affaissement général de la route d'Orléans, sur plus de 300 mètres de long, un arrêt du Conseil d'État du Roi du 4 avril 1777 aboutit à la création de l'Inspection des Carrières.

Le service est alors chargé de localiser les anciennes carrières, d'en lever les plans et de les consolider

sous le domaine public parisien. Ses missions se sont depuis élargies à la cartographie et à la prise en compte des carrières dans les projets de construction. Son périmètre d'intervention englobe aujourd'hui Paris et la plupart des communes de la petite couronne.

Pour mémoire, la répartition des responsabilités est la suivante :

- Le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code civil). La prévention des risques liés au sous-sol est à sa charge et il a l'obligation d'informer acquéreurs et locataires des risques potentiels liés au sous-sol
- L'État est chargé de délimiter les périmètres de risques
- Le maire prend en compte les risques dans les projets d'urbanisme et informe les administrés
- L'Inspection Générale des Carrières renseigne les particuliers ou les professionnels sur les risques de mouvements de terrain, la façon de les prévenir ou de les gérer en cas d'incidents. Elle définit les prescriptions spéciales devant être imposées dans le cadre de la délivrance d'autorisations de construire dans les zones d'anciennes carrières ou de dissolution du gypse antéludien. Elle met à jour l'atlas des anciennes carrières et contrôle l'état des carrières sous les voies publiques. À Paris, elle conduit des opérations de reconnaissance de sol et de consolidation sous le domaine public et suit le niveau des nappes d'eau souterraines. Ce service est rattaché à la Ville de Paris depuis 1968 et intervient dans les communes de petite couronne dans le cadre de conventions avec les collectivités territoriales concernées.

ORGANISATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES (IGC)

L'Inspection Générale des Carrières est composée de trois divisions techniques et d'un pôle administration générale.

LA DIVISION TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE :

Renseigner et prescrire

- Délivrance au public de renseignements, par oral et par écrit, sur l'état du sous-sol
- Définition et suivi de la mise en œuvre des prescriptions spéciales dans le cadre des projets d'aménagement et de construction
- Avis aux services d'urbanisme dans le cadre de l'établissement des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

LA DIVISION INSPECTIONS, CARTOGRAPHIE, RECHERCHE ET ÉTUDES :

Connaître et caractériser le risque

- Expertise de premier niveau en cas d'incident
- Contrôle de l'état des carrières accessibles sous le domaine public
- Suivi du niveau des nappes d'eau souterraines à Paris
- Collecte et valorisation des informations relatives aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien. Mise à jour de l'atlas des anciennes carrières et du système d'information géographique du service
- Étude et cartographie des aléas pour les plans de prévention des risques

LA DIVISION ÉTUDES ET TRAVAUX :

Consolider (domaine Ville de Paris uniquement)

- Réalisation de campagnes de reconnaissance de sols et de travaux de consolidation
- Contrôle qualité des travaux réalisés
- Assistance aux opérations de référés d'expertise relevant de la stabilité des sols

LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Accueil téléphonique
- Secrétariat, gestion du courrier
- Gestion administrative des dossiers d'autorisations d'urbanisme
- Élaboration, suivi de l'exécution des budgets, marchés, conventions

LES CHIFFRES DE 2025

VISITES D'INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

Au cours de l'année 2025, l'IGC a réalisé **342 visites** dans les anciennes carrières situées sous le domaine public à Paris et dans les départements de la petite couronne.

RENSEIGNEMENTS DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

En 2025, l'IGC a traité **33 066 demandes de renseignements écrits** pour les communes de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne avec un **délai de réponse moyen de 1 jour**. En 2025, l'IGC a reçu et conseillé **1 087 usagers** pour ces mêmes départements.

AVIS SUR LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2025, l'IGC a émis **2 805 avis sur des demandes d'autorisation de construire** transmis par les services instructeurs des communes et des préfectures.

L'IGC a contrôlé **76 chantiers** et émis **89 récépissés de travaux** de confortation pour les services instructeurs.

DIAGNOSTICS INCIDENTS

Au cours de l'année 2025, l'IGC est intervenue suite à signalement sur **107 incidents** liés au sous-sol de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dont **68 uniquement à Paris**.

TRAVAUX DE RECONNAISSANCE ET CONSOLIDATION DES SOLS (PARIS UNIQUEMENT)

Au cours de l'année 2025, l'IGC a réalisé **10 chantiers** de reconnaissance de sols, **9 chantiers** d'équipement de piézomètres et **3 chantiers** de consolidation de sols.

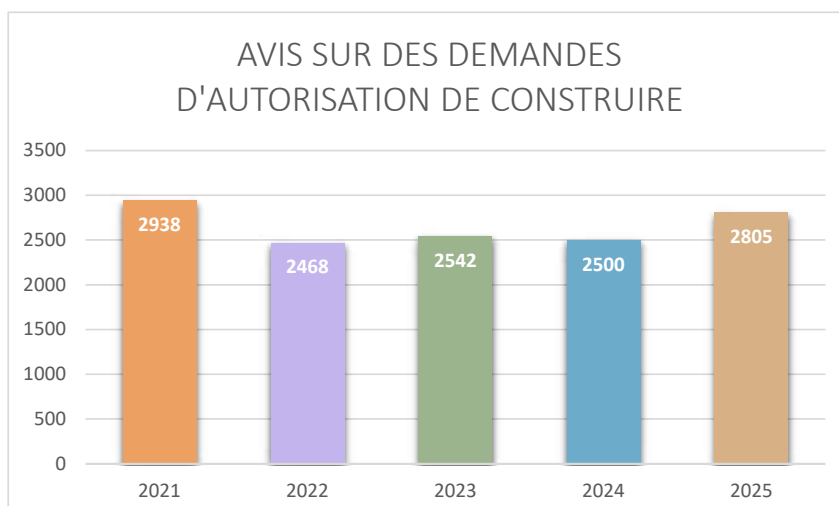
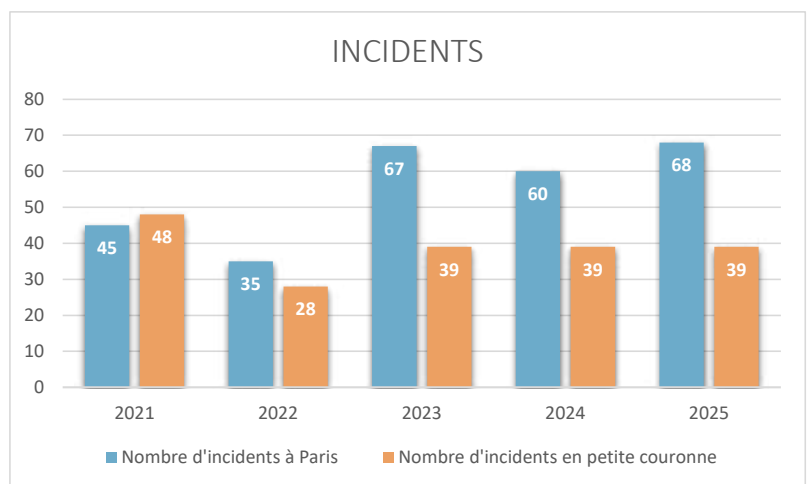
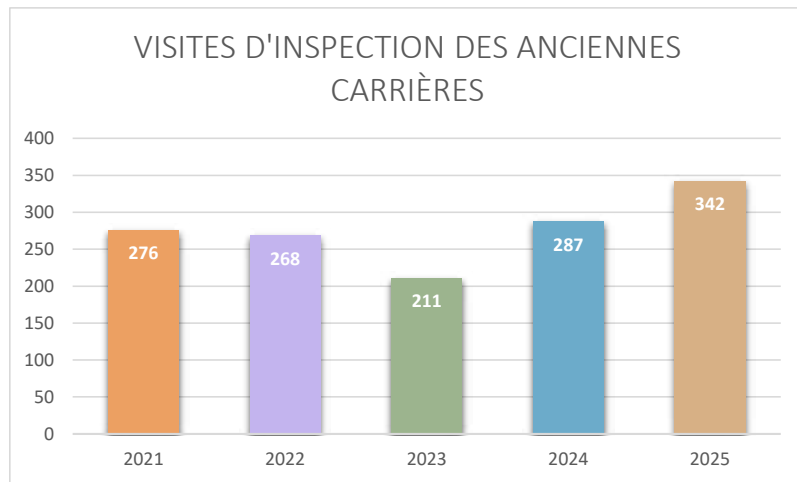
L'IGC, C'EST AUSSI...

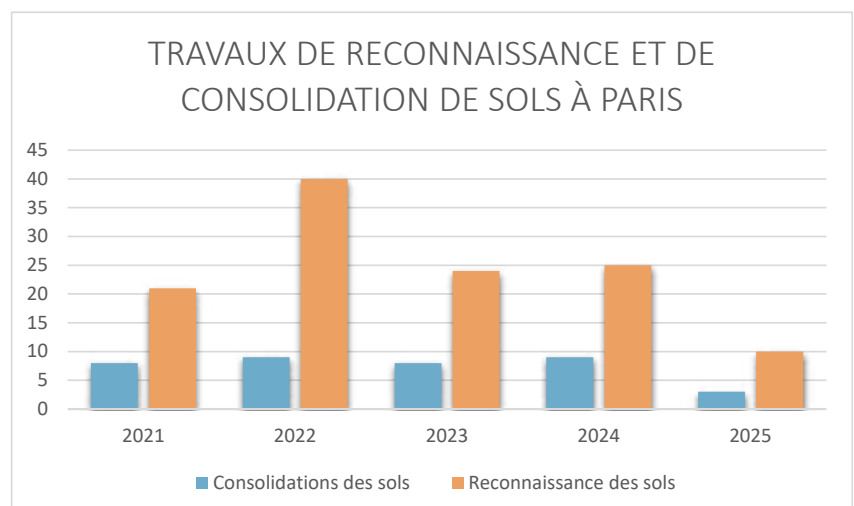
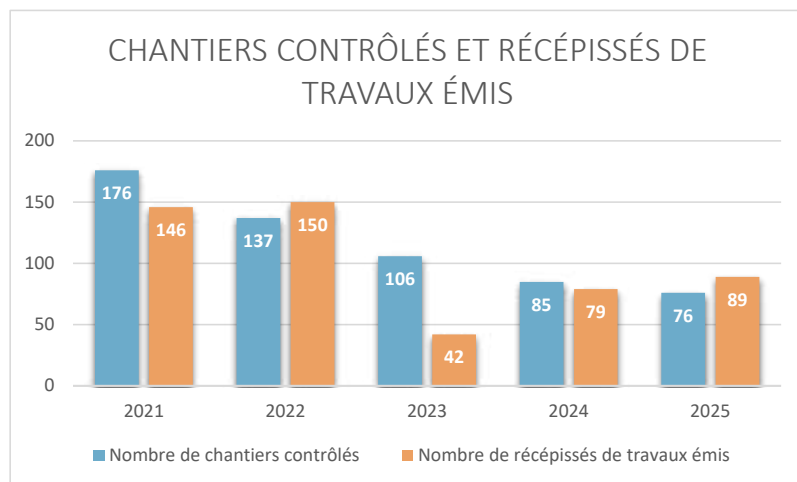
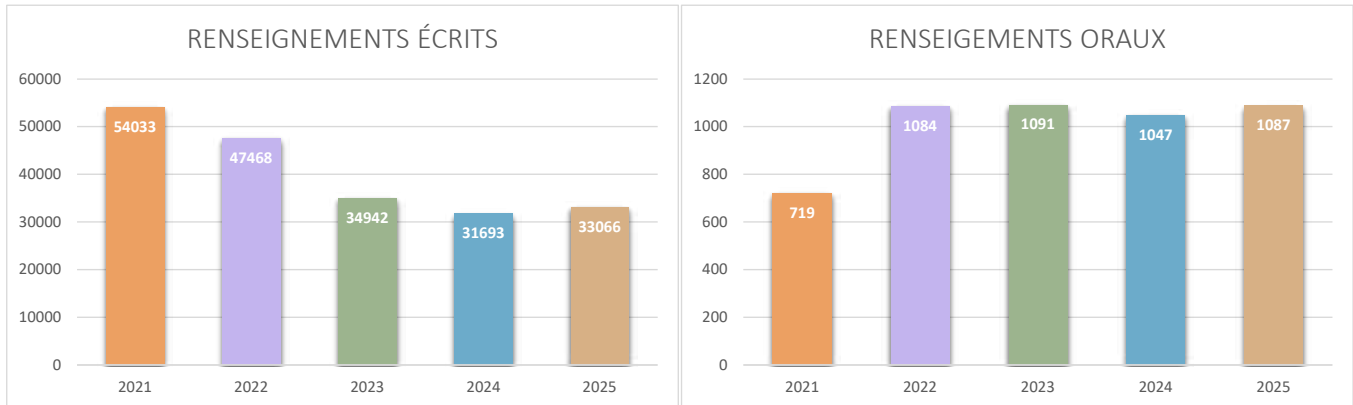
48 agents de la Ville de Paris au service des habitants de Paris et de la petite couronne, qui interviennent notamment sur :

- 801 hectares d'anciennes carrières de gypse
- 2 349 hectares d'anciennes carrières de calcaire
- 35 hectares d'anciennes carrières de craie
- une zone de risque associé à la dissolution du gypse antéludien d'environ 7 800 hectares



LES CHIFFRES DE 2021 À 2025





L'INFORMATION AU PUBLIC

L'Inspection Générale des Carrières répond sous différentes formes aux demandes du public concernant les risques de mouvement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières ou à la dissolution du gypse antéludien.

LES RENSEIGNEMENTS ÉCRITS (« CERTIFICATS DE CARRIÈRES »)

Un service numérique de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC renseignant, pour une parcelle donnée, sur la présence, les matériaux exploités et l'état de consolidation des anciennes carrières ainsi que sur l'existence d'un périmètre de risque de dissolution du gypse antéludien.

En 2025, le délai moyen d'obtention de la fiche de renseignements écrits (ou « certificat de carrières ») était de **1 jour**.

Cette démarche de demande de renseignements écrits peut également être effectuée par courrier postal moyennant une durée de traitement supérieure.

Ces « certificats de carrière » apportent des éléments d'information complémentaires à l'état des risques naturels et technologiques à fournir aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers en application de la loi du 30 juillet 2003 et de ses textes d'application (www.georisques.gouv.fr). En particulier, les renseignements fournis par l'IGC portent sur l'état réel des carrières sur un terrain donné et pas seulement sur sa situation dans un périmètre réglementaire de risques.

LES RENSEIGNEMENTS ORAUX

Dans le cadre d'un projet d'achat ou de construction, tout usager peut prendre rendez-vous via une application accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres. Des techniciens spécialisés s'attachent à fournir l'ensemble des informations disponibles sur le sous-sol du terrain du projet, les risques de mouvements de terrain auxquels il est exposé, la façon de les prévenir, ainsi que les prescriptions susceptibles d'être formulées dans le cadre d'une future autorisation d'urbanisme.

LA BOÎTE MAIL GÉNÉRIQUE

La boîte mail générique du service (igc.dvd@paris.fr) constitue un point d'entrée privilégié pour les usagers, particuliers ou professionnels, souhaitant transmettre des documents, solliciter des informations ou effectuer une saisine, notamment dans le domaine de l'immobilier ou du suivi de chantiers.

En 2025, **6 463 courriels** ont ainsi été reçus via cette boîte mail générique.

LE STANDARD TÉLÉPHONIQUE

Le standard téléphonique du service constitue également un canal de communication permettant aux usagers d'obtenir des informations sur les démarches à effectuer, les pièces à fournir, de signaler un incident, etc.

En 2025, le standard téléphonique de l'IGC a reçu **3 210 appels**.

NOUVEAUTÉ 2026

Depuis le mois de mars 2026, l'IGC propose de nouveau des rendez-vous en présentiel dans ses locaux, un lundi matin sur deux. Pour prendre rendez-vous, consultez www.paris.fr/carrieres.

DIAGNOSTIC EN CAS D'INCIDENT

L'Inspection Générale des Carrières peut être sollicitée en cas d'apparition de désordres (effondrement, affaissement, fissures, etc.), que ce soit sur l'espace public ou sur un terrain privé. Un ingénieur apporte alors un premier diagnostic à partir des éléments transmis lors du signalement, de la documentation disponible à l'IGC et d'observations complémentaires sur site.

Ce diagnostic porte sur la possibilité d'un lien entre le désordre et la présence d'anciennes carrières, sur les mesures de mise en sécurité à prendre en première urgence et sur les investigations et actions complémentaires à engager pour une résolution durable. En revanche elle ne porte pas sur la détermination de responsabilités éventuelles.

En application du code civil (article 552), le propriétaire du terrain des désordres l'est également de son sous-sol. Aussi, il lui revient d'engager et financer les études (recherche de fuites de canalisations, investigations géotechniques, diagnostics structures, etc.) et travaux curatifs (réparations, reprise des fondations, consolidation des carrières, etc.).

Des aides financières sur les risques naturels existent et sont gérées par les services de l'État. Pour connaître les conditions à remplir, consultez www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La transmission à l'IGC des rapports d'études et des dossiers de récolement des travaux réalisés permet leur prise en compte lors de futures saisines sur le terrain concerné.



Effondrement à Suresnes



Effondrement à Ivry-sur-Seine

CONTACT INCIDENT

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Qu'il existe ou pas un plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur la commune et en application de différents arrêtés préfectoraux, les services d'urbanisme doivent consulter l'Inspection Générale des Carrières pour définir les prescriptions devant être imposées aux pétitionnaires dans le cadre des procédures d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) lorsque le projet est situé dans un périmètre de risques de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières ou à la dissolution du gypse antéludien.

Les avis émis par l'IGC sont fonction du niveau de risque qui dépend à la fois de l'état du sous-sol et de l'importance du projet de construction ou d'aménagement. Si les connaissances de l'état du sous-sol sont insuffisantes pour permettre de statuer sur les prescriptions à formuler, l'IGC émet un avis défavorable et précise les éléments à recueillir par le pétitionnaire pour permettre de formuler un

avis favorable, avec ou sans prescription.

Les contrôleurs de l'IGC se déplacent sur les chantiers de consolidation et de construction pour s'assurer que les prescriptions formulées sont effectivement mises en œuvre. Un technicien vérifie également la complétude et la cohérence du dossier de récolement des travaux de consolidation ou de fondations spéciales transmis par le pétitionnaire à l'issue des travaux. L'IGC informe ensuite le service d'urbanisme de la réalisation des prescriptions et enregistre les éléments dans ses bases de données pour qu'il en soit tenu compte lors de l'instruction de futures demandes de renseignements ou d'avis.

Pour des opérations d'envergure ou complexes, notamment celles portées par les collectivités partenaires, les aménageurs ou les porteurs de projet de transports en commun, l'Inspection Générale des Carrières peut être amenée à proposer un accompagnement spécifique aux maîtres d'ouvrage.

En 2025, l'IGC a notamment accompagné les projets suivants :

HAUTS-DE-SEINE

- Châtillon : ZAC des Arues
- Saint-Cloud : gare de la ligne 15 du métro

SEINE-SAINT-DENIS

- Aubervilliers : Fort d'Aubervilliers
- Aubervilliers, Bobigny, Bondy : gares et ouvrages annexes de la ligne 15 du métro
- Gagny : parc nature Bernard Cotentin (anciennes « carrières de l'Ouest »)

VAL-DE-MARNE

- Territoire Grand Orly Seine Bièvre : accompagnement de la DRIEAT au cours de l'enquête publique préalable à l'approbation d'un Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Joinville-le-Pont : collège Charcot

L'ATLAS DES ANCIENNES CARRIÈRES

Depuis près de 250 ans, l'Inspection Générale des Carrières collecte, produit, conserve et exploite une grande diversité de données relatives au sous-sol de Paris et des départements limitrophes : plans d'anciennes exploitations, relevés de terrain, plans de consolidations souterraines, rapports de reconnaissance de sol, etc.

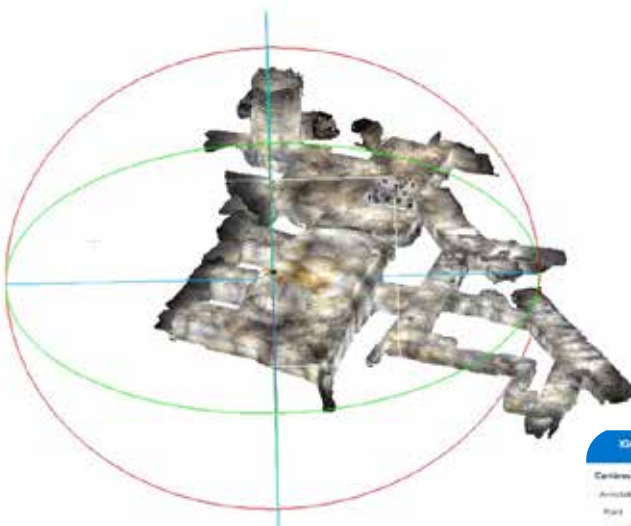
L'ensemble de ces connaissances est synthétisé dans un document unique de référence : l'Atlas des Anciennes Carrières au 1/1000. Utilisé quotidiennement, il permet de renseigner sur l'état du sous-sol, d'accompagner l'instruction des autorisations d'urbanisme et de définir les mesures de prévention ou de sécurisation à mettre en œuvre.

La première version de cet Atlas a été publiée en 1859 ; il se composait alors de 17 feuilles représentant les anciennes carrières sous le territoire historique de Paris (avant 1860).

Aujourd'hui, il comporte 454 feuilles et s'étend sous les communes de Paris et de la petite couronne. Il synthétise les informations de plusieurs dizaines de milliers de documents d'archives et présente, en lien avec le cadastre, le plan des différentes carrières souterraines et à ciel ouvert connues, des coupes géologiques ainsi que les travaux de maçonneries souterraines, d'injection ou de fondations spéciales.

En 2025, la carte 20-42 de Paris 16^e et la carte 32-59 d'Ivry-sur-Seine ont été mises à jour et rééditées.

Les progrès technologiques ont permis des évolutions significatives des outils de collecte, de report et d'exploitation des données cartographiques. Le relevé 3D, le dessin assisté par ordinateur et les systèmes d'information géographique (SIG) multicouches ont remplacé le lever à la planchette, le pantographe et le crayon. Ces évolutions ont été conduites avec un souci constant de fiabilité des informations.



Relevé 3D d'une partie de carrière souterraine



Report SIG de la même carrière souterraine, réalisé en 2025

CARTOGRAPHIE DES ALÉAS POUR LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a instauré les Plans de Prévention des Risques (PPR) afin d'encadrer le développement et la construction dans les zones exposées aux risques naturels. Ces plans sont préparés et approuvés par les services de l'État et les préfets de département.

Dans les zones d'anciennes carrières, les services de l'État ont régulièrement recours à l'Inspection Générale des Carrières pour élaborer des « cartes d'aléas ». Réalisées à l'échelle 1/5000, ces cartes permettent de localiser les zones exposées et de les hiérarchiser en fonction de l'occurrence et de l'intensité des mouvements de terrain. Elles sont élaborées à partir de l'analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles (cartes géologiques, cartes des carrières, photos aériennes anciennes, études de sols, dossiers de récolement de travaux, rapports de visites de carrières, retours d'expériences sur désordres, etc.).

En 2025, l'IGC a accompagné les services de l'État pour répondre aux questions soulevées lors de l'enquête publique sur le plan de prévention des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur le territoire de neuf communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Val-de-Marne). Elle a également commencé la révision de la carte d'aléas sur la commune de Bagneux (Hauts-de-Seine), conformément aux nouvelles règles nationales de qualification des aléas.

Les zonages réglementaires définis par l'État dans les PPR peuvent aller jusqu'à interdire des constructions nouvelles dans les zones les plus exposées. Dans les secteurs où la construction demeure possible, l'IGC intervient pour définir à partir d'une analyse au cas par cas les conditions techniques nécessaires afin de garantir la stabilité du bâti et la sécurité des personnes (voir page 12 : les autorisations d'urbanisme).

LES VISITES D'INSPECTION

L'Inspection Générale des Carrières assure la surveillance ainsi que les travaux de sécurisation et d'entretien des vides accessibles sous environ 300 km de voies publiques à Paris et dans les communes de petite couronne.

En 2025, l'IGC a réalisé 342 visites dans ces anciennes carrières.

L'IGC contrôle également l'état des vides

accessibles sous le domaine de partenaires (RATP, SNCF, Ministère des Armées). Cette surveillance comprend le repérage des désordres devant conduire à des actions de mise en sécurité, des travaux d'entretien en régie et également le contrôle de la préservation des galeries contre le débordement de coulis provenant de travaux d'injection sous le domaine privé.



Visite d'inspection à Paris 12°

LES CAMPAGNES DE RECONNAISSANCE DE SOL ET LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

En tant que service de la Ville de Paris, l'Inspection Générale des Carrières assure la conduite des campagnes de reconnaissance de sol sous le domaine public parisien : sondages géotechniques, mesures géophysiques, essais de perméabilité, prélèvements *in situ*, essais en laboratoires, etc.

Ces campagnes sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés depuis la surface, notamment dans les zones de carrières inaccessibles ou dans les périmètres de dissolution du gypse antéludien. Elles peuvent être initiées à la suite de constats de désordres et également en amont de projets d'aménagement ou pour améliorer la connaissance du sous-sol dans des zones moins connues.

L'IGC conduit également les travaux de mise en sécurité et de renforcement du sous-sol lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires sous le domaine parisien. Ces travaux peuvent notamment consister en :

- La consolidation de carrières souterraines
- L'amélioration de la compacité de remblais
- Le comblement de poches de dissolution de gypse antéludien



Pilier de consolidation et piliers à bras dans une carrière souterraine à Paris

En 2025, la brigade de l'IGC a eu recours à une technique ancienne pour soutenir le ciel de carrière dans les Catacombes de Paris : en coordination avec le remontage de hagues d'ossements, des blocs de calcaire disponibles sous le cimetière parisien de Bagneux ont été prélevés, taillés et montés pour sécuriser le parcours des visiteurs dans ce site à haute valeur patrimoniale.



Taille des blocs de calcaire



Pilier à bras réalisé



Galerie inondée à Bagneux

L'Inspection Générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par des conventions spécifiques avec 20 communes du département.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES DES HAUTS-DE-SEINE

Le territoire des Hauts-de-Seine a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de **craie**, **calcaire**, **gypse**, **glaise** et d'**anciennes sablières** parsèment le territoire du département.

La dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.



Visite d'inspection à Châtillon

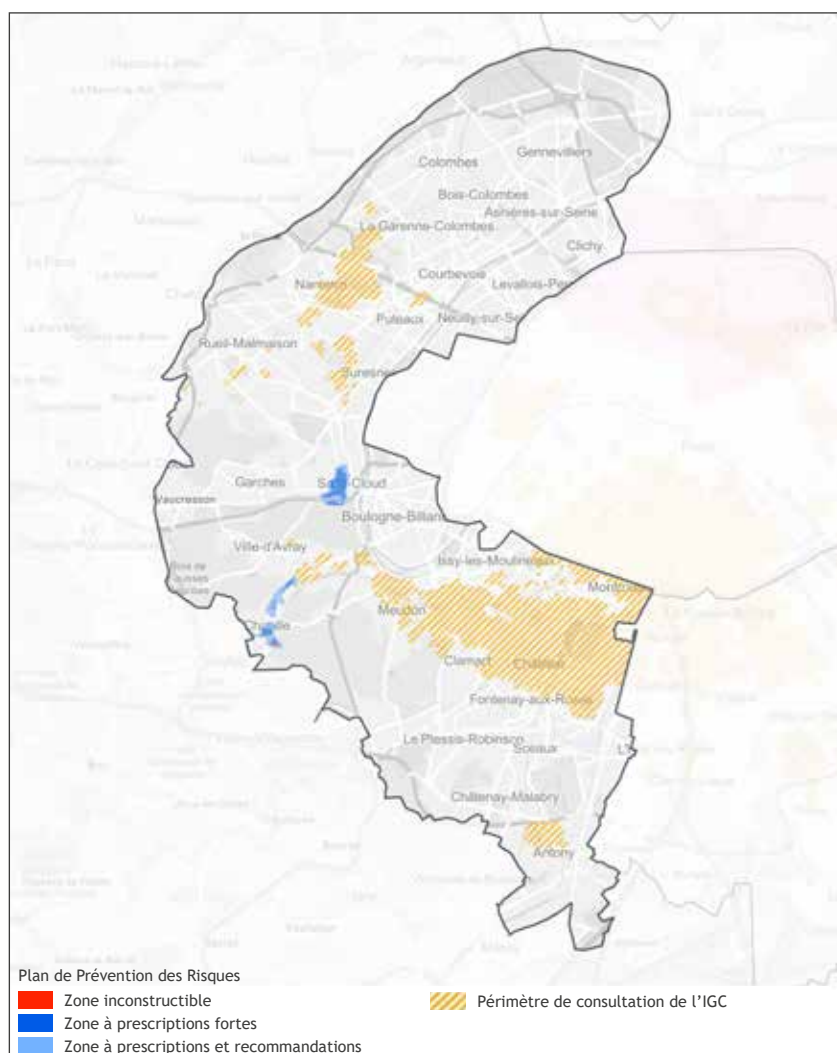
• AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les communes des Hauts-de-Seine prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Toutes les communes des Hauts-de-Seine sous-minées par des carrières souterraines connues ont aujourd'hui un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou équivalent (arrêté préfectoral pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme).

En 2025, l'IGC a ainsi transmis 521 avis aux services instructeurs des communes et de la préfecture.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir ses informations à jour, l'IGC dispose de contrôleurs réglementaires affectés au suivi des chantiers et exige la transmission du dossier des ouvrages exécutés à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 35 chantiers et émis 34 récépissés de travaux de confortation pour l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine.



Enfin, dans le cadre de son rôle de conseil vis-à-vis des mairies et établissements publics territoriaux, l'IGC apporte son concours aux créations ou révisions des PLUi en formulant des recommandations.

● INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal, ainsi que sous des ouvrages de la R.A.T.P et de la S.N.C.F.

En 2025, l'IGC a réalisé 70 visites sous les Hauts-de-Seine.

● EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC a eu connaissance de 18 incidents liés au sous sol dans les Hauts-de-Seine au cours de l'année 2025.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 ou au 3975 (coût d'un appel local).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 8 637 demandes de renseignements pour les communes des Hauts-de-Seine avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu 436 usagers pour les seules communes des Hauts-de-Seine.

Accueil du public sur RDV – en présentiel et distanciel - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres



Visite d'inspection à Issy-les-Moulineaux

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À ANTONY

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

The diagram illustrates the stratigraphic column of the Lac de la Pléiade area, showing the relationship between the soil profile (Sol) and the underlying geological formations (Altitude 81.78). The column is divided into several layers, with their thicknesses and altitudes indicated.

Soil Profile (Sol):

- Terre végétale (0 to 3 m)
- Terre argilo-sableuse (3 to 6 m)
- Marnes vertes et argile (6 to 10 m)
- Marnes vertes (10 to 14 m)
- Marnes vertes et gypse (14 to 16 m)
- Marnes vertes (16 to 18 m)
- Marnes blanches (18 to 20 m)
- Marnes bleues (20 to 24 m)
- Gypse (24 to 26 m)
- Marnes blanches (26 to 28 m)
- Gypse et marnes (28 to 30 m)
- Marnes blanches (30 to 32 m)
- 1^{re} masse de gypse (32 to 34 m)
- Marnes vertes et blanches (34 to 36 m)

Geological Formations (Altitude 81.78):

- Terre végétale (0 to 3 m)
- Terre argilo-sableuse (3 to 6 m)
- Marnes vertes et argile (6 to 10 m)
- Marnes vertes (10 to 14 m)
- Marnes vertes et gypse (14 to 16 m)
- Marnes vertes (16 to 18 m)
- Marnes blanches (18 to 20 m)
- Marnes bleues (20 to 24 m)
- Gypse (24 to 26 m)
- Marnes blanches (26 to 28 m)
- Gypse et marnes (28 to 30 m)
- Marnes blanches (30 to 32 m)
- 1^{re} masse de gypse (32 to 34 m)
- Marnes vertes et blanches (34 to 36 m)

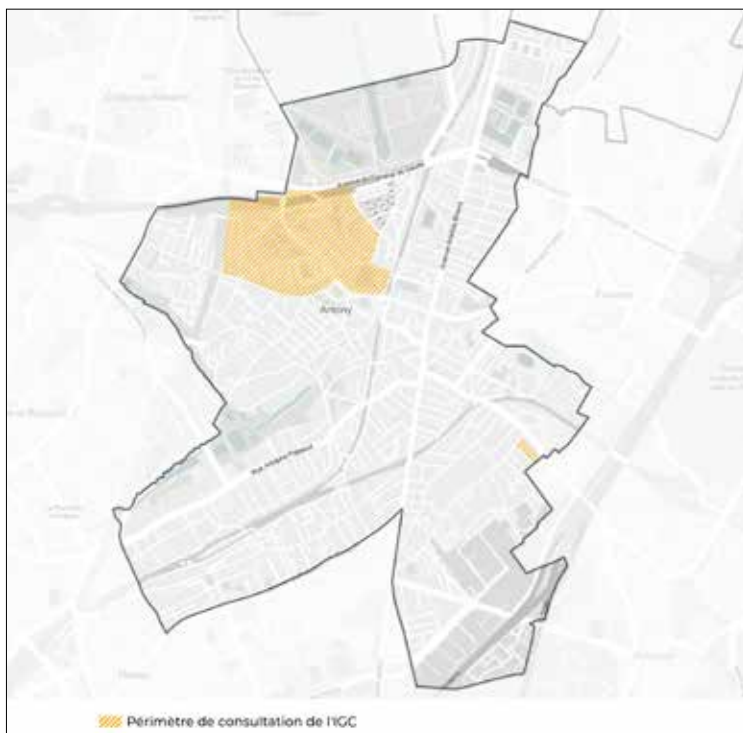
Other Labels:

- Limon des plateaux (0 to 10 m)
- Claises vertes (10 to 14 m)
- Marnes supra-gypseuses (14 to 24 m)
- Galerie de recherche bourrée (36 to 40 m)
- 1^{re} masse de gypse (32 to 34 m)
- Hauteur de l'ancienne carrière (36 to 40 m)

Altitudes:

- Altitude (81.78)
- (49.60)

Coupe de terrain, rue de Châtenav



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 5 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a contrôlé 1 chantier et a émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 415 demandes de renseignements pour la commune d'Antony avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 28 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 18 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Bagneux.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À BAGNEUX

Le **Calcaire Grossier** a été exploité à Bagneux jusqu'au XX^e siècle comme matériau de construction. Les anciennes exploitations sont présentes de 20 à 45 mètres de profondeur, sur trois niveaux d'une hauteur respective de 1 à 2,50 mètres pouvant se superposer.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été également exploité jusqu'à 50 mètres de profondeur, sur deux niveaux, superposés par endroits. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 4 mètres de hauteur. Enfin, les **Sables de Fontainebleau** et les **Glaises Vertes** (argiles) ont été extraits à ciel ouvert, dans la zone la plus élevée de la commune.

Au total, plus de 90% du territoire de la commune est concerné par ces différentes carrières dont la lente dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

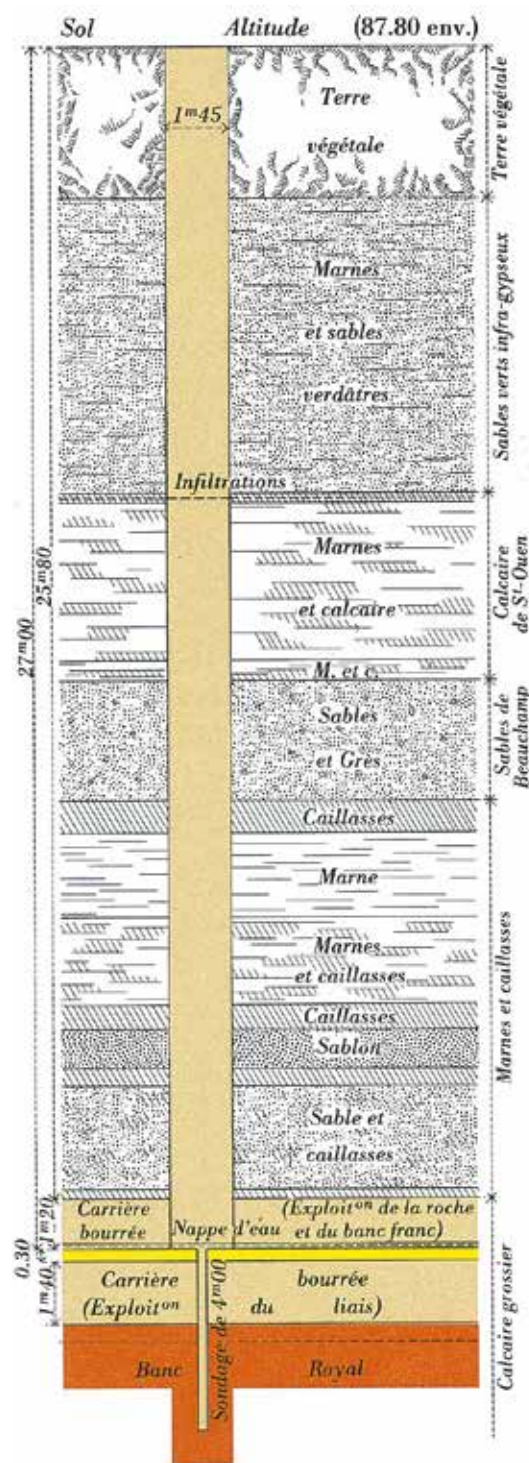
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le cimetière parisien de Bagneux. **Sur 19 visites réalisables, 13 ont été effectuées en 2025**, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement les secteurs Ravera-Jean Marin Naudin, cimetière et aqueduc.

D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

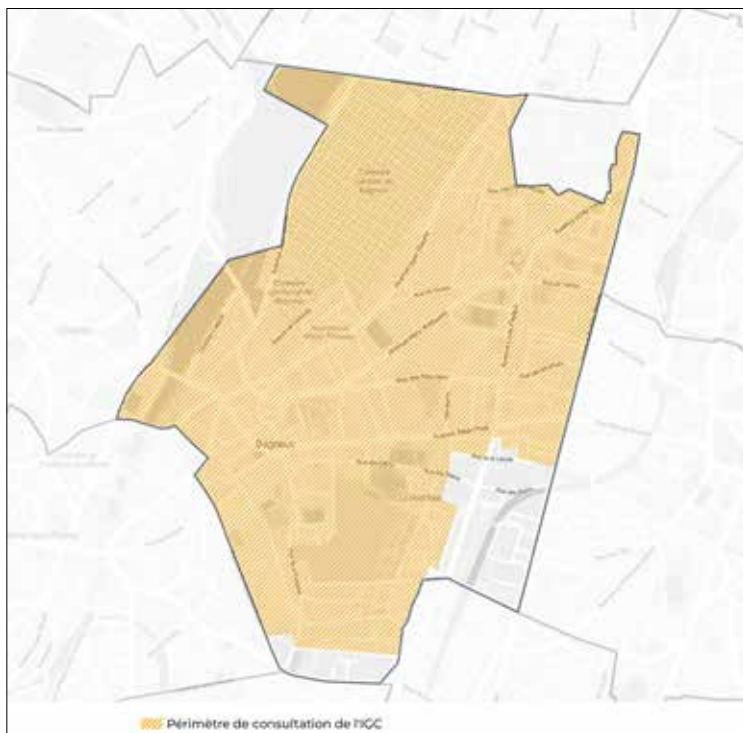
DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol à Bagneux, au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue René Cross



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 46 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a contrôlé 1 chantier et a émis 5 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 209 demandes de renseignements pour la commune de Bagneux avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 25 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 18 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Châtillon.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHÂTILLON

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité à Châtillon jusqu'au XX^e siècle, à une profondeur variant de 8 à 45 mètres, sur trois niveaux d'une hauteur de 0,90 à 2,50 mètres par niveau, superposés par endroits.

Le **gypse** (pierre à plâtre), que l'on retrouve vers le sud de la commune, a été également exploité à ciel ouvert et en souterrain jusqu'à 70 mètres de profondeur, sur un seul niveau. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. La coupe ci-contre montre la superposition d'anciennes carrières souterraines de calcaire et de gypse au niveau de la rue Pierre Semard.

Enfin, les **Sables de Fontainebleau** ont été extraits à ciel ouvert dans la zone la plus élevée de la commune.

Au total, plus de 90% du territoire de la commune est concerné par ces différentes carrières dont la lente et inéluctable dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

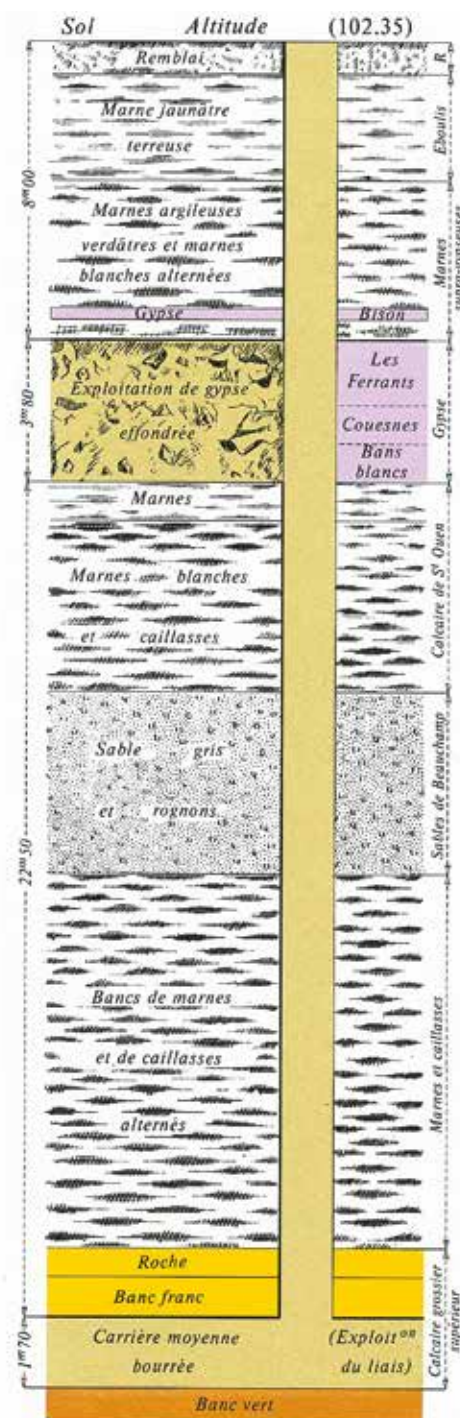
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le technicentre SNCF. **À Châtillon, 13 visites ont été réalisées en 2025**, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement le secteur Jean-Bouin/Védrines, la rue de Paris et une partie du domaine SNCF.

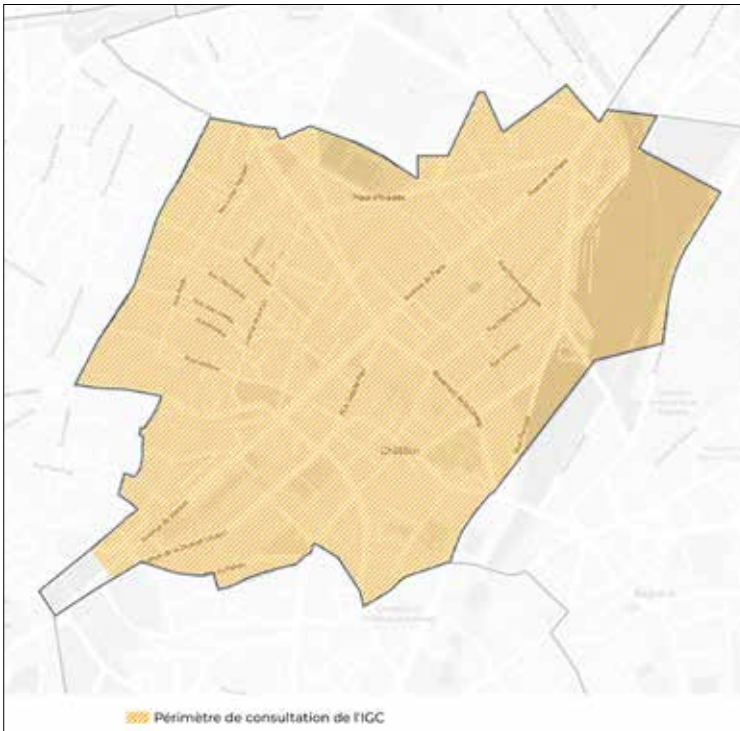
D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol à Châtillon, au cours de l'année 2025.





• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 27 janvier 1986 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 62 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 7 chantiers et émis 8 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

L'IGC fournit également un accompagnement plus poussé pour les projets de grande ampleur afin d'aider, dès les phases d'études, à prendre en compte l'impact de la présence d'anciennes carrières.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 414 demandes de renseignements pour la commune de Châtillon avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 88 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres



Carrière à Châtillon

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 16 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Chaville.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHAVILLE

La commune de Chaville est située dans la vallée creusée par un ancien affluent de la Seine, en bordure du plateau de l'Hurepoix. Les anciennes exploitations de carrières sont situées en majorité sur le versant nord de la commune, et se prolongent à Sèvres, mais également au sud de la commune où les exploitations s'étendent du fond de la vallée jusqu'au cimetière.

Les exploitations de **Calcaire Grossier** se présentent sur 2 étages à faible profondeur (environ 7 mètres pour la moins profonde). Les carrières de **gypse** du cimetière comportent un seul étage à 30 mètres de profondeur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée au sud de la commune, on retrouve d'anciennes exploitations à ciel ouvert des **Sables de Fontainebleau**, qui ont été remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur des hauteurs pouvant atteindre 18 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Consolidations souterraines à Chaville

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

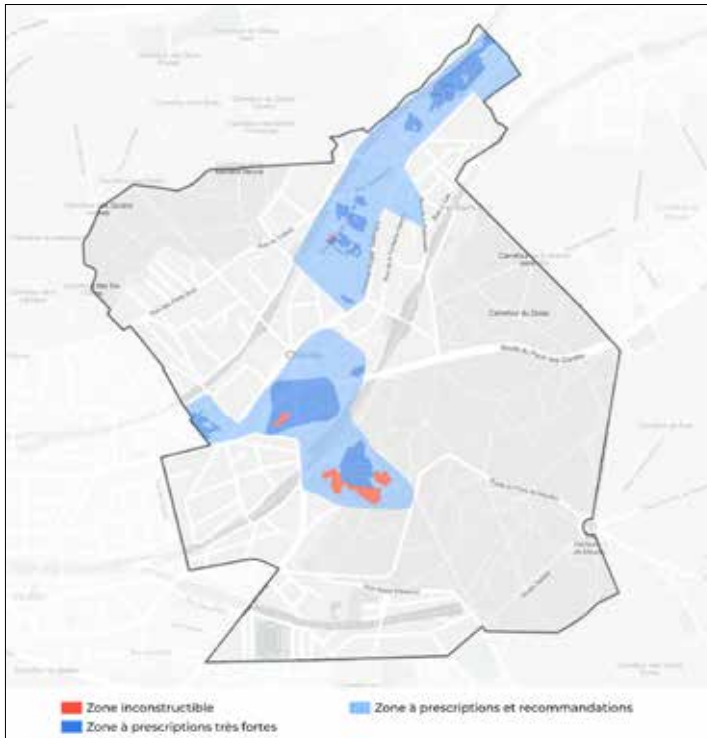
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Chaville, 8 visites ont été réalisées en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



• URBANISME

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (PPRMT), approuvé par arrêté préfectoral du 29 mars 2005, puis étendu en 2021.

En 2025, l'IGC a émis 14 avis, sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 145 demandes de renseignements pour la commune de Chaville avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 14 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 24 septembre 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Clamart.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CLAMART

À Clamart, les anciennes carrières souterraines sont situées au nord de la commune. On trouve ainsi, en limite d'Issy-les-Moulineaux, les carrières de **craie** sur 2 étages à 35 mètres de profondeur, puis, à mesure qu'on remonte vers le sud, les carrières souterraines de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir), entre 10 et 30 mètres de profondeur et les carrières souterraines de **gypse** (pierre à plâtre) sur 1 seul étage, de 12 à 70 mètres de profondeur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée de la commune, les **Sables de Fontainebleau**, ont fait l'objet d'exploitations à ciel ouvert, qui peuvent être remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur 18 mètres d'épaisseur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

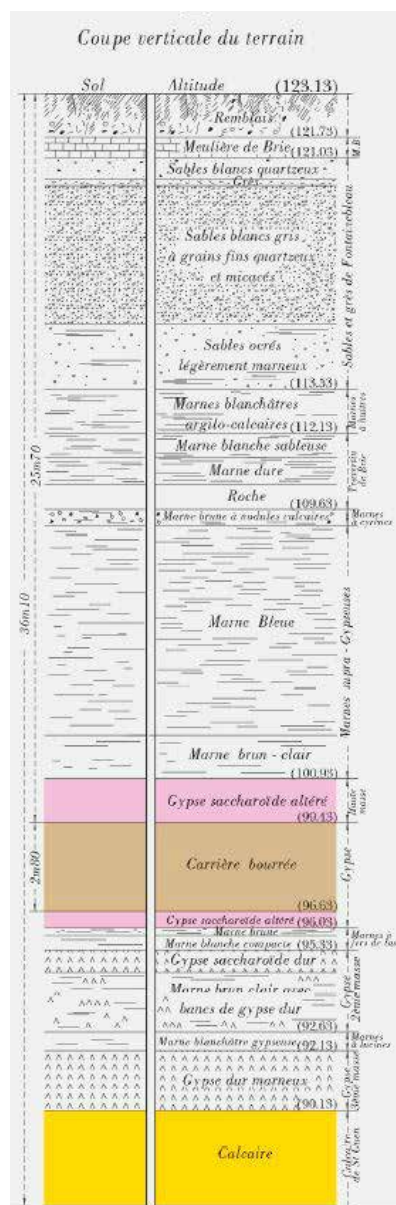
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites périodiques ou ponctuelles d'inspection sous le domaine public, quand des accès lui sont connus. À Clamart, l'IGC a réalisé 1 visite en 2025.

D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

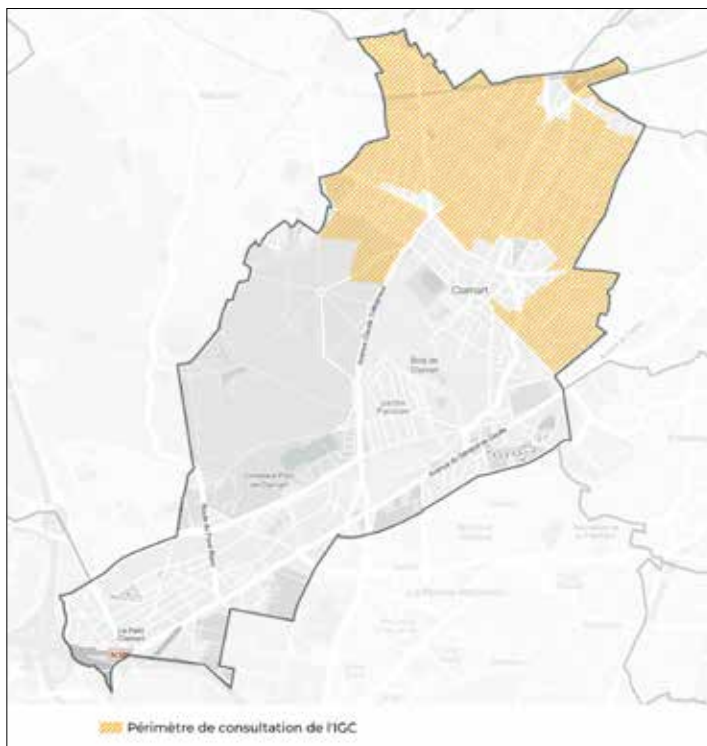
DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 4 incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, avenue Adolphe Schneider
(EHPAD Sainte Émilie)



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 131 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a suivi 4 chantiers et a émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 549 demandes de renseignements pour la commune de Clamart avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 128 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 30 juin 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Courbevoie.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À COURBEVOIE

La commune de Courbevoie est située sur le versant nord-est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le sud de la commune, en limite de Puteaux.

La seule carrière souterraine connue, présente des vides pouvant atteindre 3,50 mètres de hauteur à une profondeur de 15 mètres. La commune a également été le siège d'exploitations d'alluvions anciennes sous forme de sablières, remblayées sur une hauteur de 5 à 6 mètres par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

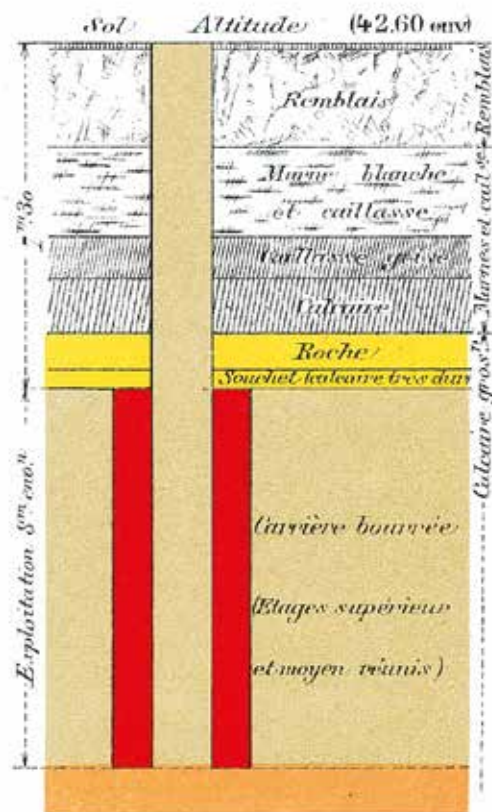
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Courbevoie, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain rue Françoise Hanriot à Nanterre, représentative des carrières de Courbevoie



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 444 demandes de renseignements pour la commune de Courbevoie avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 9 janvier 2026 entre la Ville de Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À FONTENAY-AUX-ROSES

La commune est concernée par d'anciennes carrières de **gypse**, d'âge Ludien (environ 35 millions d'années), qui est présent à une quinzaine de mètres de profondeur dans le secteur nord-ouest de la commune. Il a été exploité pour la production du plâtre, principalement entre la rue Georges-Bailly et la rue de l'Avenir. Ces exploitations, qui se composent d'un niveau unique, n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Les **Sables de Fontainebleau** ont également été extraits à ciel ouvert et en souterrain dans la zone la plus élevée de la commune.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

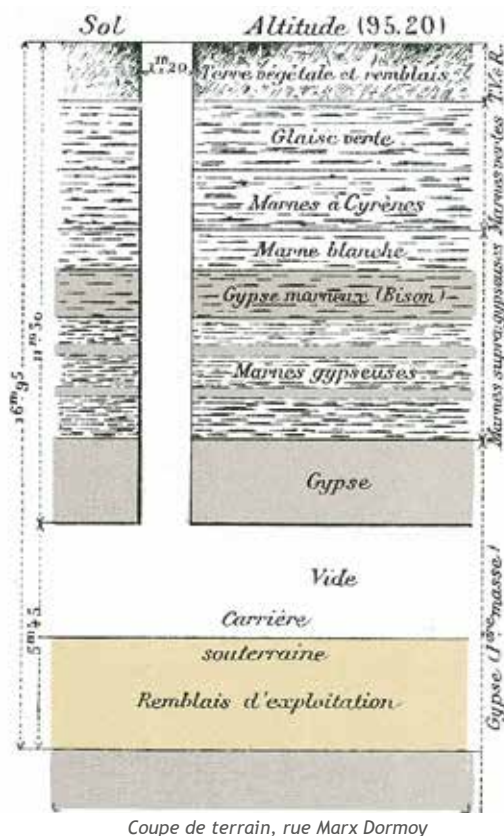
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

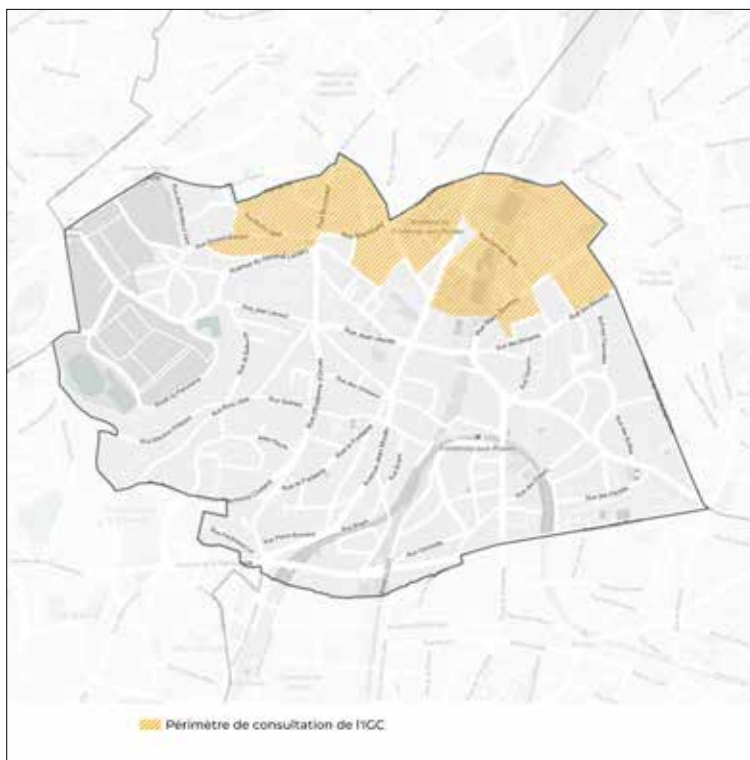
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Fontenay-aux-Roses, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.





• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 16 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 184 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-aux-Roses avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 2 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 19 juin 2025 entre la Ville de Paris et la commune d'Issy-les-Moulineaux.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À ISSY-LES-MOULINEAUX

La commune d'Issy-les-Moulineaux est située sur le versant sud-est de la vallée de la Seine, en bordure du plateau de l'Hurepoix. La série stratigraphique tertiaire, jusqu'à la craie blanche campanienne, a été totalement découpée par la Seine.

Sur le territoire de la commune la **Craie Blanche**, les **Argiles Plastiques** et le **Calcaire Grossier** ont ainsi été exploités à partir du versant. On trouve d'abord les carrières de craie dont les galeries se présentent sur 2 étages entre 25 et 30 mètres de profondeur. Plus haut sur le versant, on retrouve les carrières de **Calcaire Grossier**, à ciel ouvert ou en souterrain jusqu'à environ 25 mètres de profondeur. Elles peuvent également comporter plusieurs niveaux comme sur la coupe ci-contre.

Ces exploitations n'ont pas toujours été remblayées laissant des vides parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

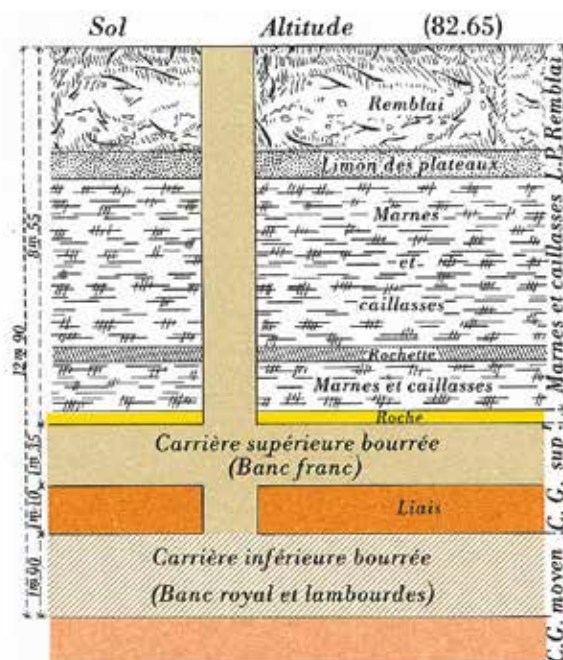
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Elle procède également à des visites de récolement. **À Issy-les-Moulineaux, 7 visites ont été réalisées en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

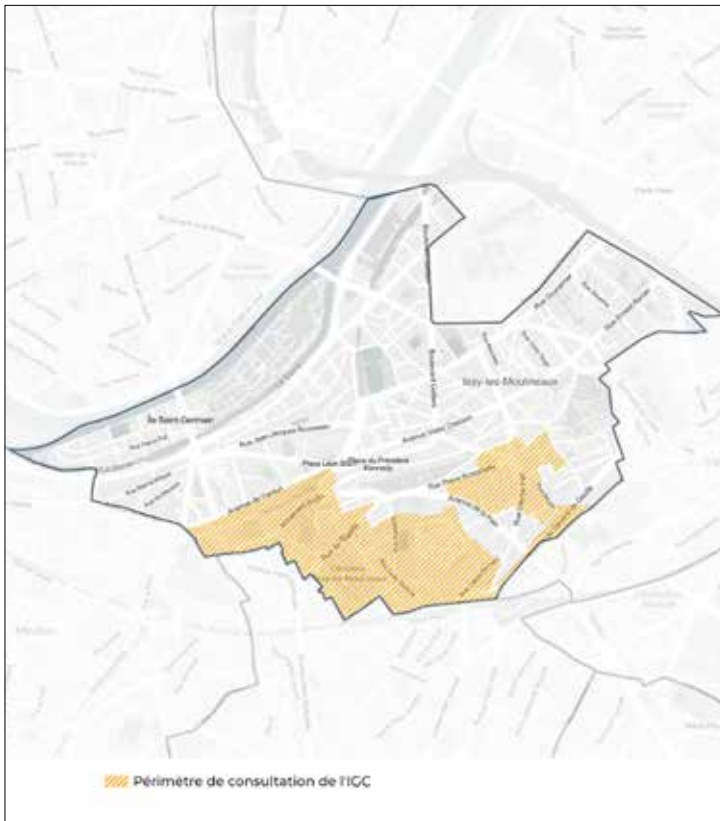
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, avenue du Professeur Calmette



En 2025, l'IGC a procédé à des levés topographiques souterrains dans l'aqueduc du Fort et une carrière attenante



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 27 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 8 chantiers mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 386 demandes de renseignements pour la commune d'Issy-les-Moulineaux avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 41 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 18 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Malakoff.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À MALAKOFF

La commune de Malakoff est située au nord de « l'anticlinal de Meudon », sur le versant nord d'un plateau recouvert par des dépôts alluvionnaires de l'ère quaternaire formant la Haute Terrasse de la Seine.

Ce n'est qu'à partir de 7 mètres de profondeur qu'on trouve le **Calcaire Grossier** qui a été exploité dans la commune jusqu'au XX^e siècle, sur deux niveaux, localement superposés, comme figuré sur la coupe ci-contre. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,20 à 2,50 mètres de hauteur.

En dessous et à proximité de ces exploitations, se trouvent d'anciennes exploitations d'**Argile Plastique**, dont on ne connaît que les puits d'accès. Ces exploitations sont réputées autocomblées.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

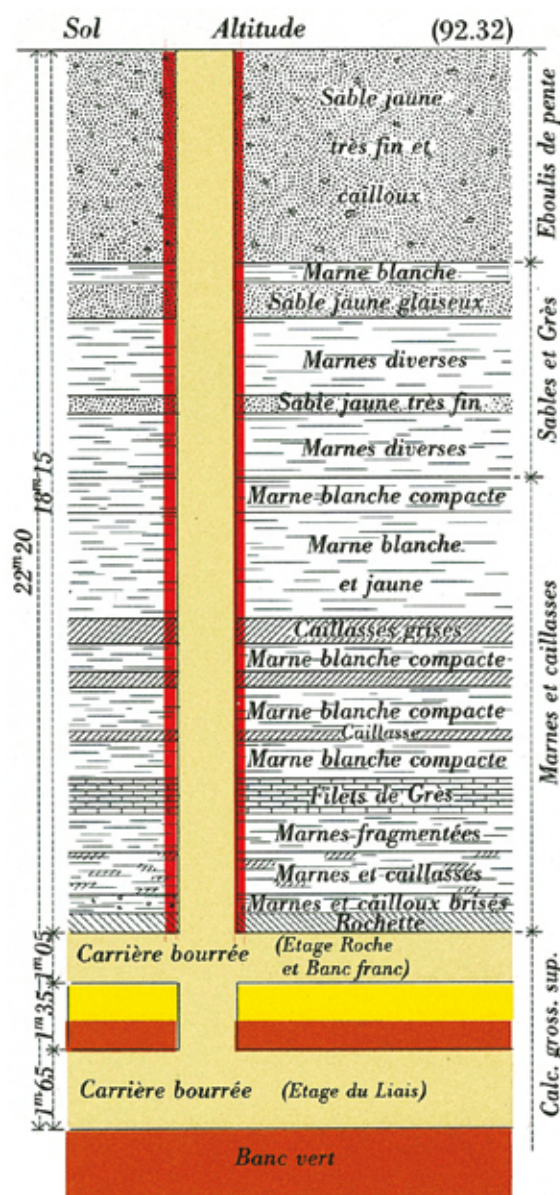
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC n'a pas effectué de visite à Malakoff en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

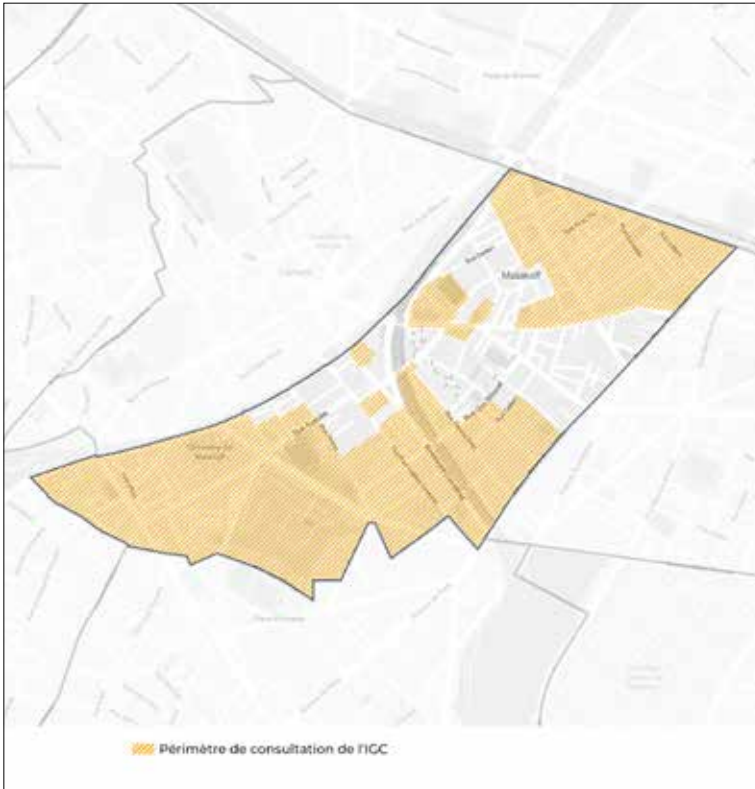
• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol à Malakoff, en 2025.



Coupe de terrain, rue des Roissys



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 66 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et a émis 6 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 204 demandes de renseignements pour la commune de Malakoff avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 31 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 18 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Meudon.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À MEUDON

La commune de Meudon est située sur le versant nord du plateau de l'Hurepoix, au niveau de l'anticlinal dit « de Meudon ». La série stratigraphique tertiaire, jusqu'à la **Craie Blanche** campanienne, a été totalement découpée par la Seine et un de ses petits affluents.

La partie urbanisée du territoire de Meudon est essentiellement concernée par les horizons des **Sables de Fontainebleau** à la **Craie Blanche**. Les anciennes carrières, à ciel ouvert et en souterrain impactent le **gypse** (galeries de 2 à 2,40 mètres de hauteur, sous 18 mètres de recouvrement), le **Calcaire Grossier** sur 2 niveaux, localement superposés (galeries de 1,30 à 1,75 mètres de hauteur, sous un recouvrement variant de 0 à 22 mètres), et la **Craie Blanche** qui peut présenter jusqu'à 5 niveaux superposés dont la hauteur varie de 2 à 12 mètres. L'**Argile Plastique** a été également exploitée à ciel ouvert.

Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol, parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

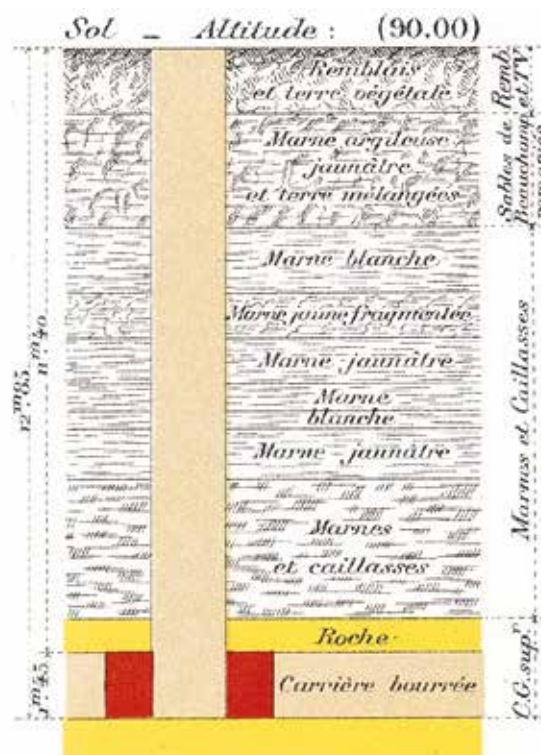
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Meudon, des visites sont organisées dans les carrières de Craie Blanche. L'IGC procède également à des visites de récolement. **En 2025, 9 visites de carrières ont été réalisées.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

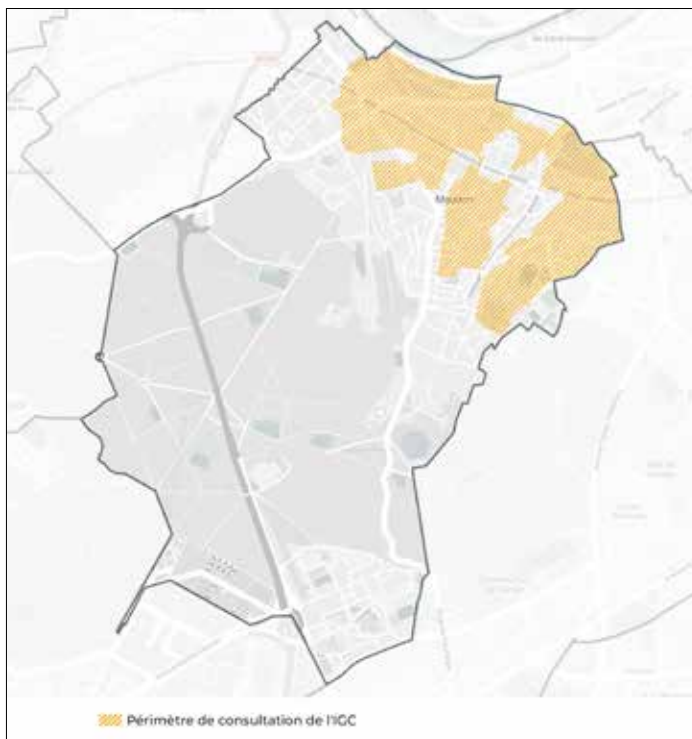
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Meudon, en 2025.



Coupe de terrain, rue Paul Bert



Levers topographiques d'une galerie difficilement accessible pour compléter la carte des carrières des Montalets



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 41 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 4 chantiers et a émis 4 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 283 demandes de renseignements pour la commune de Meudon avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 26 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 16 juin 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Montrouge.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À MONTROUGE

Le **Calcaire Grossier**, qu'on trouve sous l'ensemble du territoire de la commune, a été exploité à Montrouge, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, essentiellement dans des carrières souterraines.

Ces carrières se présentent sur trois niveaux localement superposés (coupe ci-contre), parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées. Il peut donc subsister des vides, de 1,20 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 8 à 25 mètres. La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

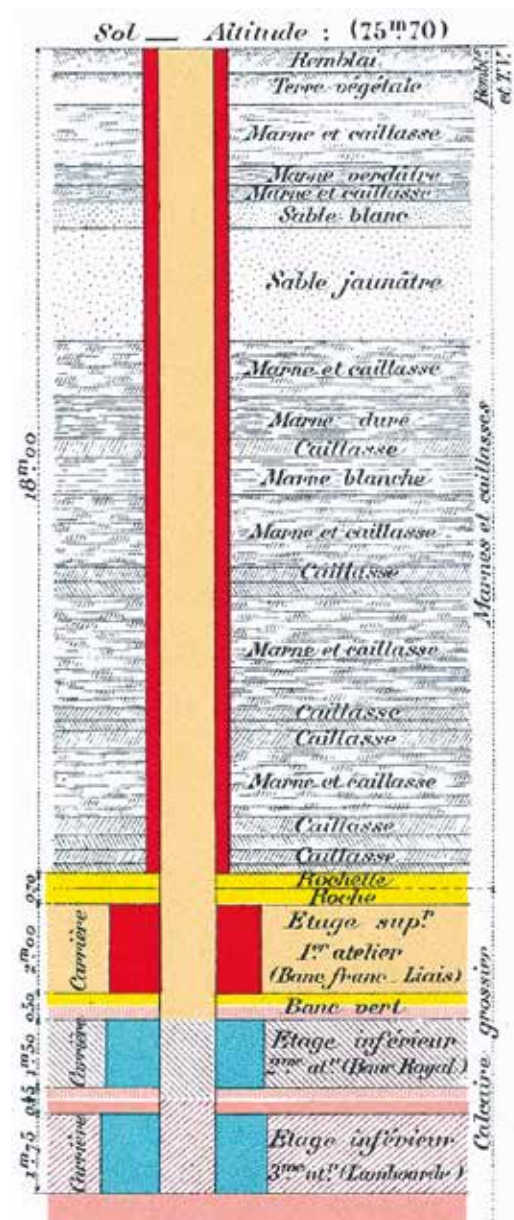
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Montrouge, 7 visites ont été réalisées en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

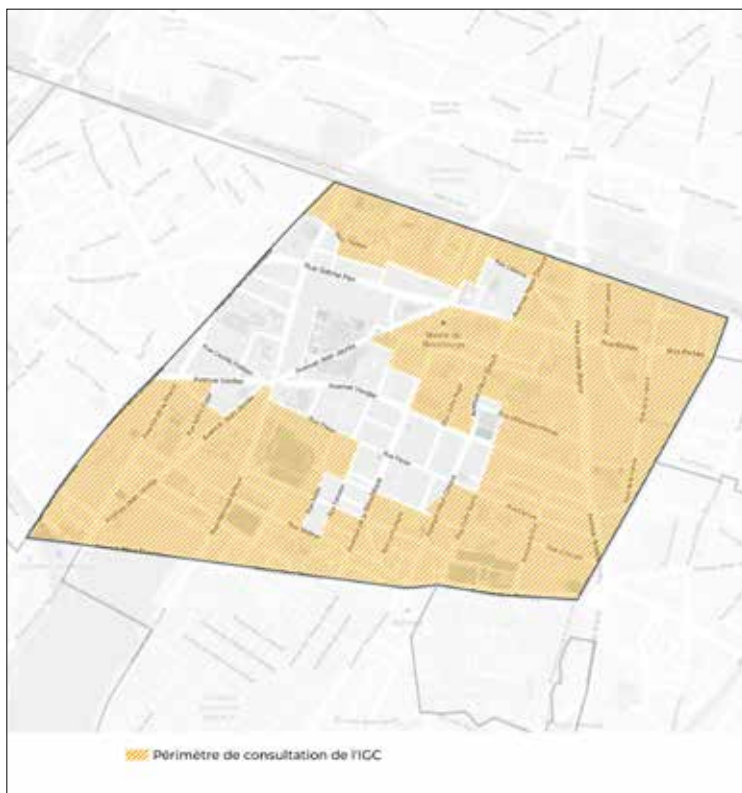
L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain à la Cité Universitaire, représentative des carrières de Montrouge



Carrière à Montrouge



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 26 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et a émis 2 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 450 demandes de renseignements pour la commune de Montrouge avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 21 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

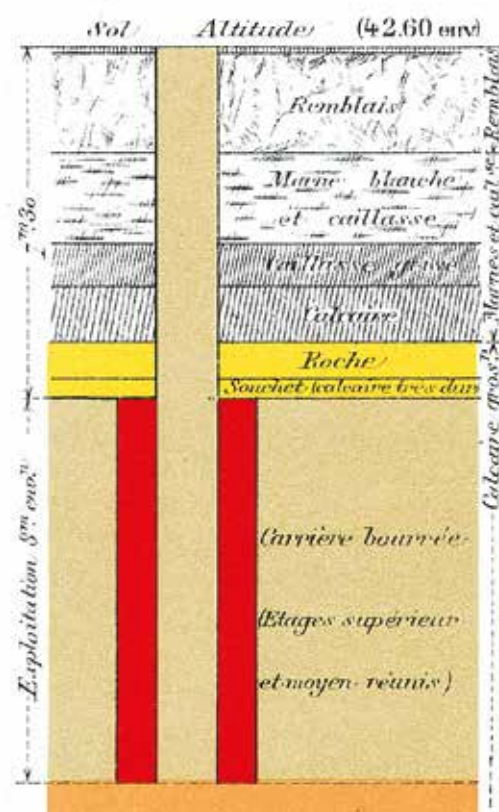
Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 30 juin 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Nanterre.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À NANTERRE

La commune de Nanterre est située sur le versant nord-ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **gypse** y a été exploité pour la production du plâtre, dans le sud du territoire, par des galeries d'extraction de 4,50 mètres de hauteur situées de 10 à 15 mètres sous la surface. Les limites de ces exploitations sont mal connues.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a également été exploité sur 2 à 3 niveaux, parfois superposés, ou réunis en un seul, comme figuré sur la coupe ci-contre. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 8 mètres de hauteur sous faible recouvrement (2 à 13 mètres). Lorsque le recouvrement devenait trop faible, l'exploitation s'est poursuivie directement à ciel ouvert et a pu être remblayée par des matériaux de qualité médiocre. La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, rue François Hanriot

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

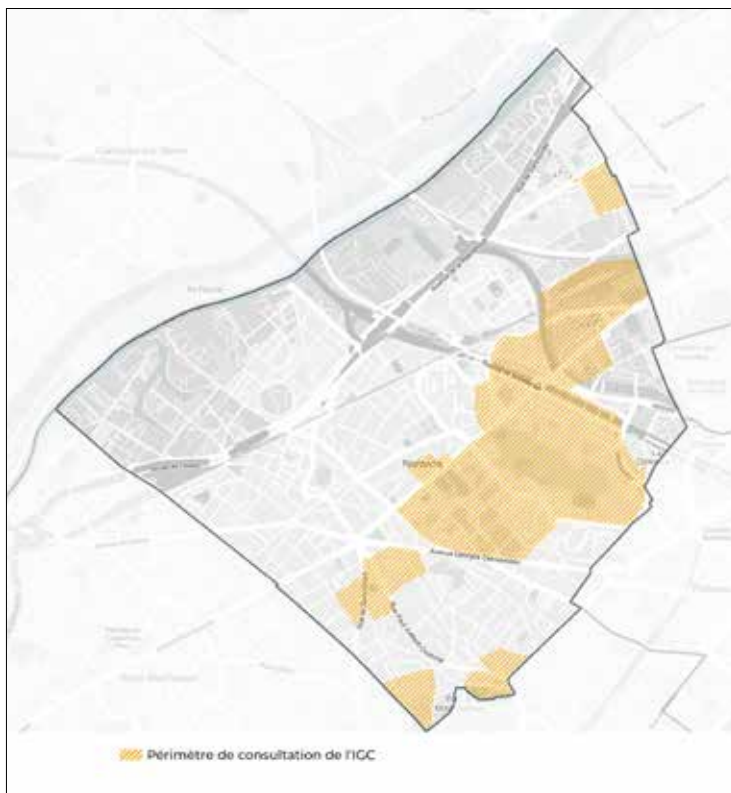
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Nanterre, aucune visite sous voie publique, n'est à l'heure actuelle réalisable.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol de la commune au cours de l'année 2025.



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 21 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 297 demandes de renseignements pour la commune de Nanterre avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 17 juillet 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Puteaux.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À PUTEAUX

La commune de Puteaux est située sur le versant nord-est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité pour la construction, en souterrain et à ciel ouvert, essentiellement dans le nord de la commune, en limite de Courbevoie. Les **alluvions anciennes** ont également été exploitées sous forme de **sablières** en bordure de Seine. Le remblaiement des anciennes carrières à ciel ouvert et sablières se traduit par la présence de terrains de qualité médiocre, sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

Les carrières souterraines, imparfaitement connues, sont caractérisées par le regroupement des 3 niveaux habituels d'exploitation du calcaire ce qui entraîne de grandes hauteurs de galeries (2 à 9 mètres). L'épaisseur des terrains de recouvrement est, quant à elle, relativement faible (environ 12 mètres).

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

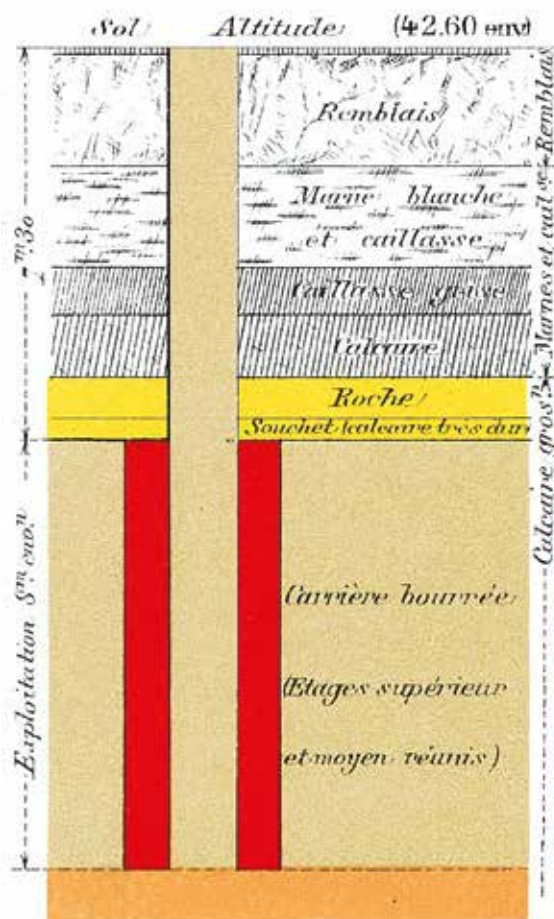
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Puteaux, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

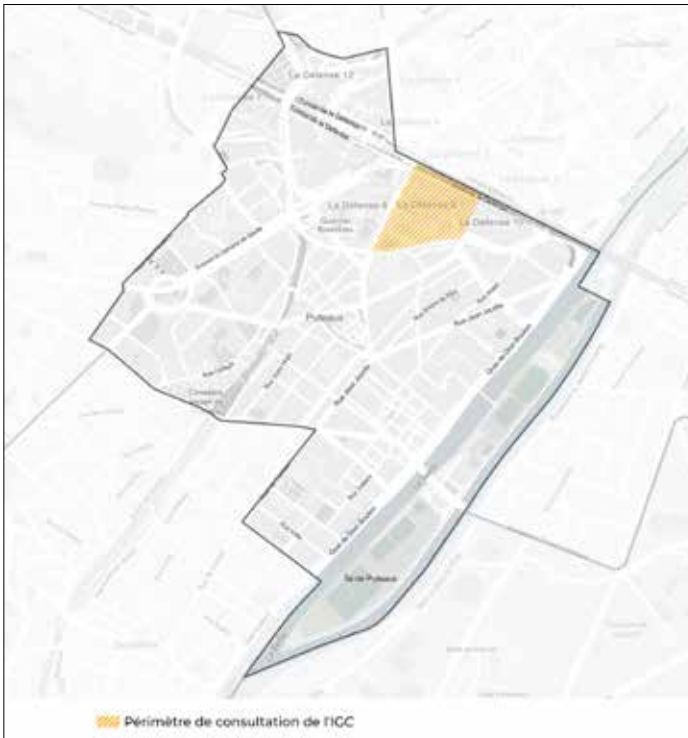
• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol de la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue François Hanriot à Nanterre, représentative des carrières de calcaire de Puteaux



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 199 demandes de renseignements pour la commune de Puteaux avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 16 octobre 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Rueil-Malmaison.

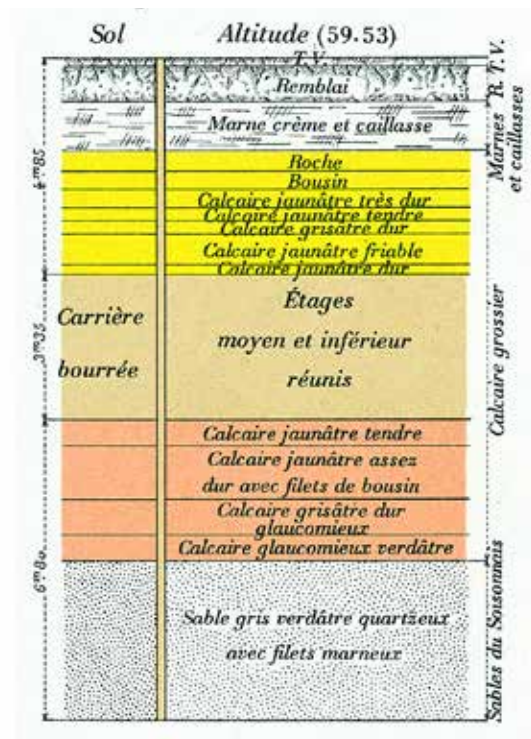
• LES ANCIENNES CARRIÈRES À RUEIL-MALMAISON

La commune de Rueil-Malmaison est située sur le versant ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

L'**argile** (Glaises Vertes) y a été exploitée à ciel ouvert au sud de la Commune laissant une fosse remblayée, par des matériaux de qualité médiocre, sur 8 à 20 mètres d'épaisseur. Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a également été exploité, essentiellement à ciel ouvert avec des hauteurs de remblais de 3 à 14 mètres. Ces fosses ne donnent apparemment pas accès à des prolongements souterrains des exploitations, comme c'est généralement le cas.

Les exploitations souterraines de ce calcaire sont très mal connues et seules 2 d'entre elles sont cartographiées. Elles ont été exploitées sur environ 2,20 mètres de hauteur, sous un recouvrement de 8 à 15 mètres. Les vides n'ont été que très partiellement remblayés, et peuvent encore évoluer, notamment du fait de leur mauvais état de conservation. Enfin, dans la vallée de la Seine, on retrouve d'anciennes carrières d'**Argile Plastique** et des **sablières**.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, Hôpital Stell à Rueil-Malmaison

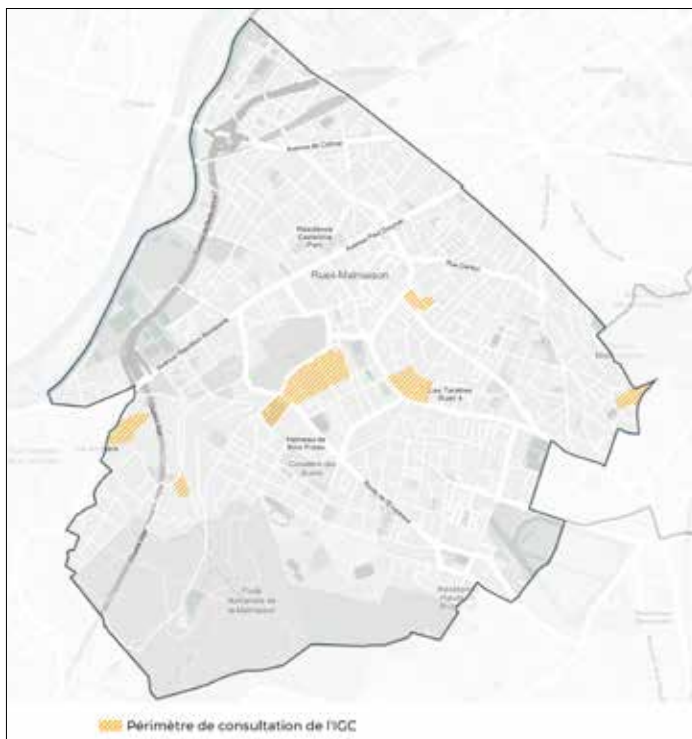
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Rueil-Malmaison, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 7 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 533 demandes de renseignements pour la commune de Rueil-Malmaison avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 17 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Saint-Cloud.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-CLOUD

La commune de Saint-Cloud est située sur le versant Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le centre-ville et la partie nord-est du Parc. Les carrières souterraines présentes sur 2 niveaux, parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 3 mètres de hauteur à une profondeur de l'ordre d'une vingtaine de mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

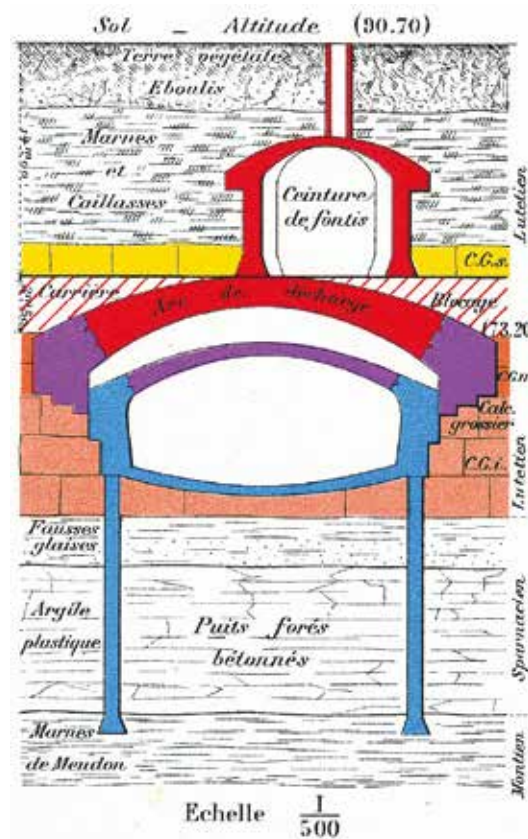
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Elle procède également à des visites de récolement. **L'IGC a réalisé 4 visites à Saint-Cloud en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

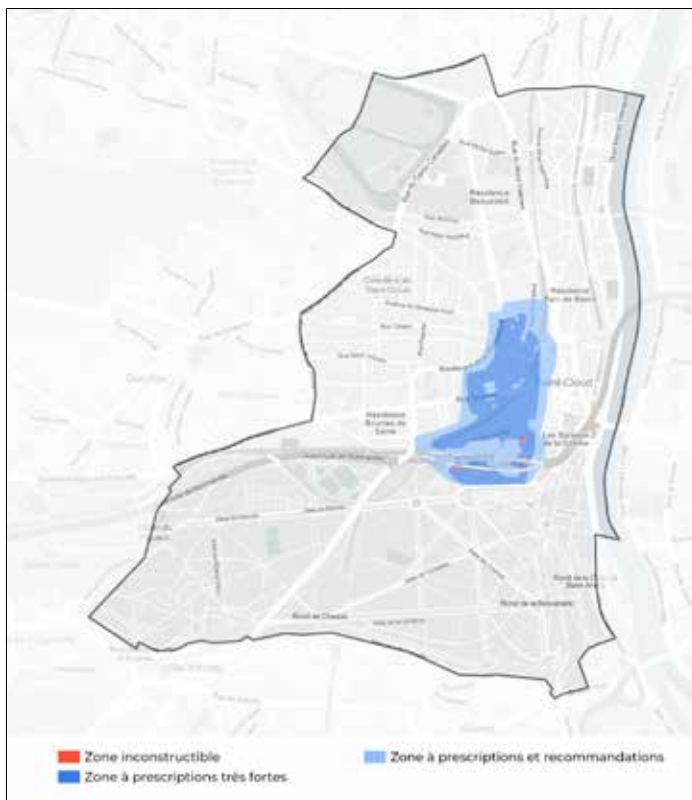
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, autoroute A13



À l'occasion de travaux sous domaine privé, découverte et relevé de galeries jusqu'ici inconnues à Saint-Cloud



● URBANISME

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain, approuvé par arrêté préfectoral du 2 juin 2006.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 9 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 4 chantiers mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

L'IGC accompagne par ailleurs la commune dans l'ouverture d'une gare de la ligne 15 du métro.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 156 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Cloud avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 4 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 23 juillet 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Sceaux.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À SCEAUX

La commune de Sceaux est située sur le versant ouest de la vallée de la Bièvre. À partir du plateau, la géologie se décline depuis l'âge Stampien (environ 30 millions d'années) jusqu'au Ludien (environ 45 millions d'années) qui se présente comme l'alternance de **gypse** et de **marnes**. Sous couverture des argiles, ces matériaux ont pu être exploités en souterrain ou à ciel ouvert pour la production du plâtre. C'est le cas de l'exploitation située sous la rue des Coudraies, datée de 1840, qui se trouvait à 15 mètres de profondeur. Il s'agit, à l'heure actuelle de la seule carrière connue à Sceaux. Ailleurs dans la commune, il semble que des karsts se soient développés, dégradant la qualité du gypse.

Les **Sables de Fontainebleau** et les **Glaises Vertes** ont également été exploités à ciel ouvert, dans l'emprise actuelle du Parc.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

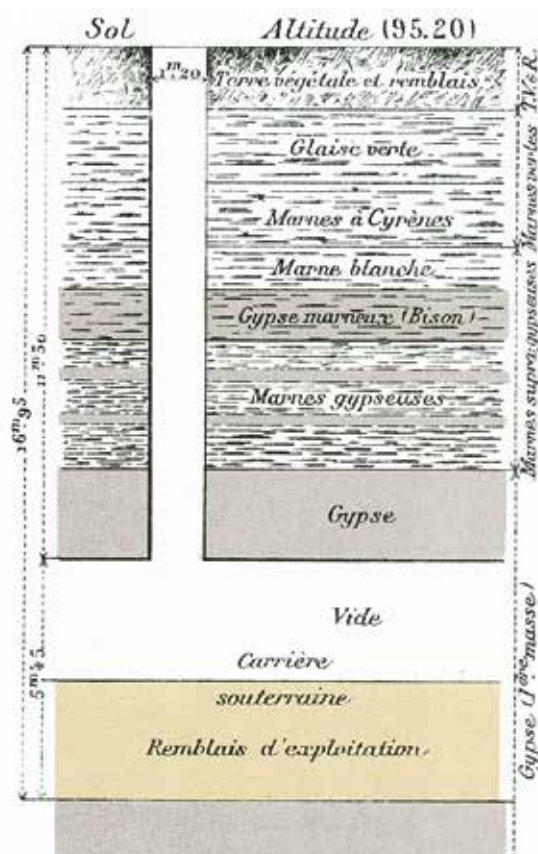
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Sceaux, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue Marx Dormoy à Fontenay-aux-Roses, représentative de la rue des Coudraies



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 121 demandes de renseignements pour la commune de Sceaux avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 18 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Sèvres.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À SÈVRES

La commune de Sèvres est située à la confluence entre la vallée de la Seine et un de ses anciens affluents, en bordure du plateau de l'Hurepoix.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité principalement sur le versant nord de la commune, les exploitations se prolongeant à Chaville. Ces anciennes carrières souterraines de **Calcaire Grossier** peuvent comporter 2 étages, parfois réunis, et n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 3,30 mètres de hauteur à une profondeur de l'ordre de 30 mètres. Les galeries restantes ne sont pas toujours en bon état de conservation et les visites révèlent la présence de fontis.

À proximité de la Seine, la **Craie Blanche** a été également exploitée en souterrain, soit pour son silex, soit pour la craie elle-même, laissant des vides d'une hauteur de 7 mètres, à une profondeur pouvant atteindre 23 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

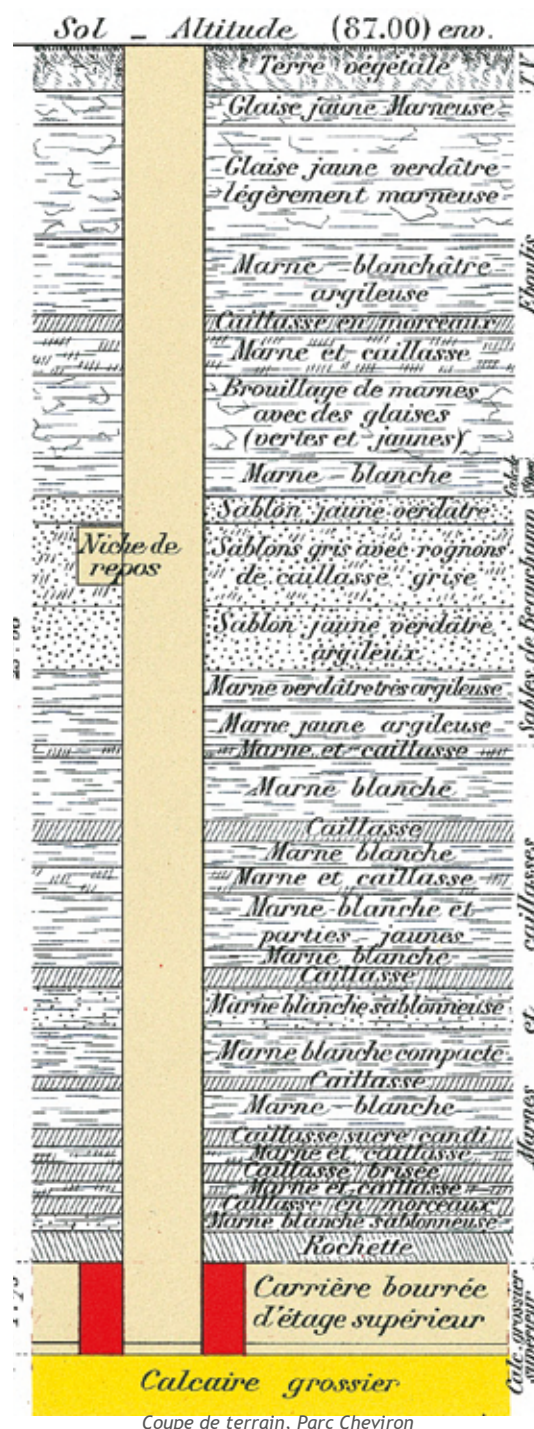
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Sèvres, 9 visites ont été réalisées en 2025, pour la plupart à partir d'accès privés.

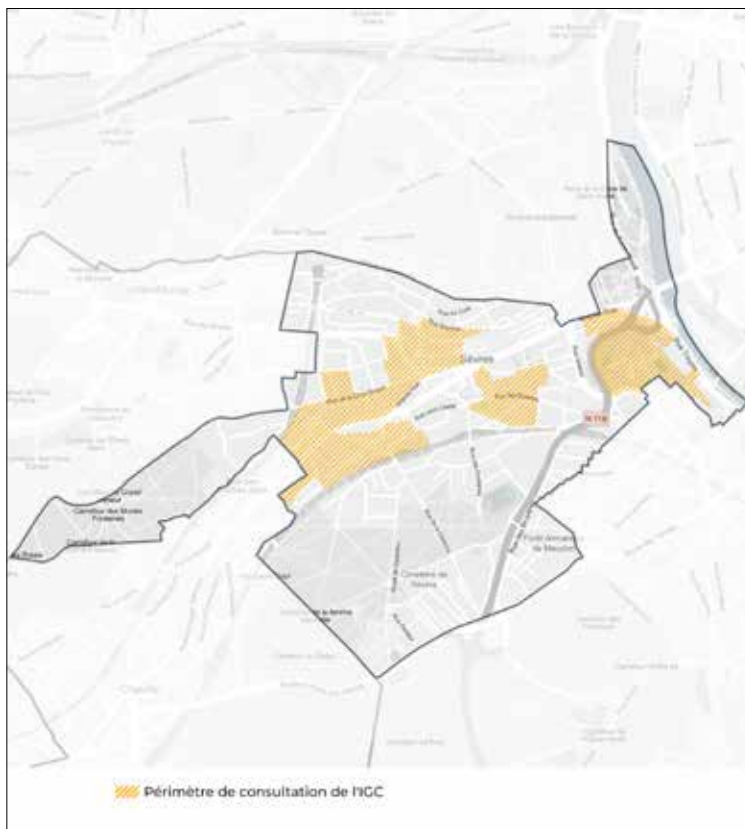
Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.





● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 21 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 183 demandes de renseignements pour la commune de Sèvres avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 13 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 30 septembre 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Suresnes.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SURESNES

La commune de Suresnes est située sur le versant Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. La partie sommitale du territoire de Suresnes est essentiellement constituée de **Sables de Fontainebleau** et de **gypse** (pierre à plâtre), qui ont été exploités l'un et l'autre, à ciel ouvert ou en souterrain. D'autres exploitations ont pu être présentes sur le territoire de la commune : des carrières à ciel ouvert d'**argile** et des carrières souterraines de **Sables de Beauchamp** ou de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir). Ces carrières ne sont pas toutes connues.

Les exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,60 à 5 mètres, en fonction du matériau exploité (principalement le gypse) sous un recouvrement pouvant atteindre 20 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

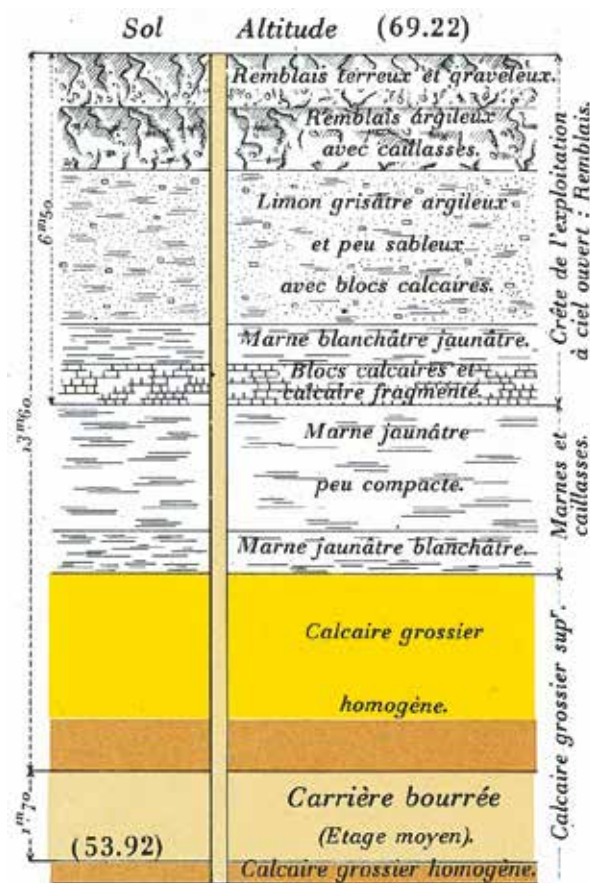
INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Suresnes, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

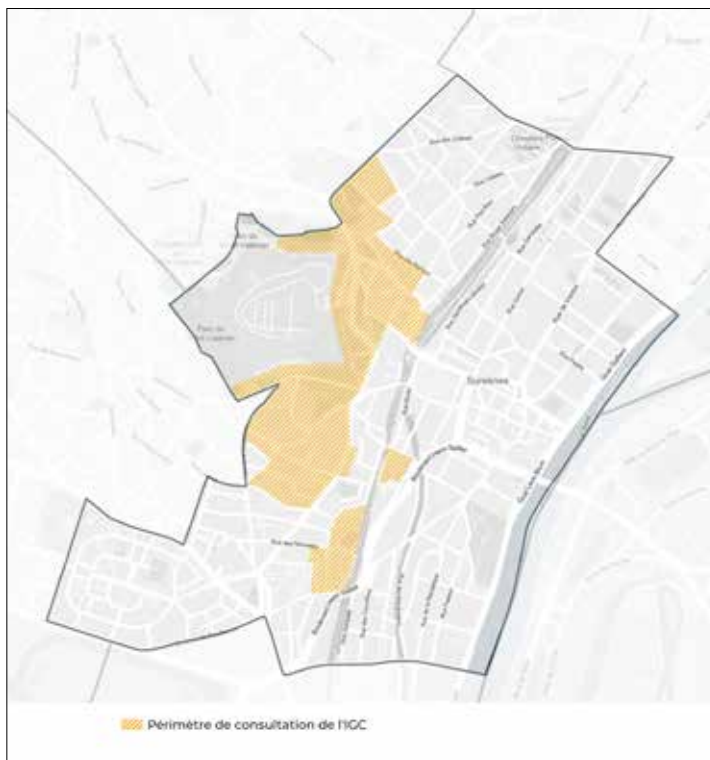
DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue des Tourneroches



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 8 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a émis 1 réception de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 331 demandes de renseignements pour la commune de Suresnes avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 7 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 17 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Vanves.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À VANVES

Le **Calcaire Grossier**, extrait dans la région pour la construction, est présent sur tout le territoire de la commune à une profondeur atteignant 7 mètres. Il n'a cependant été que faiblement exploité à Vanves. Les eaux de la nappe baignant le calcaire ont, quant à elles, été captées et regroupées dans des aqueducs creusés à même le calcaire.

À l'ouest de la commune, se trouvent par ailleurs d'anciennes carrières souterraines d'**argile**, dont on ne connaît plus aujourd'hui que les puits d'accès et présumées autocomblées.

Ces cavités n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 2 mètres de hauteur. Leur dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

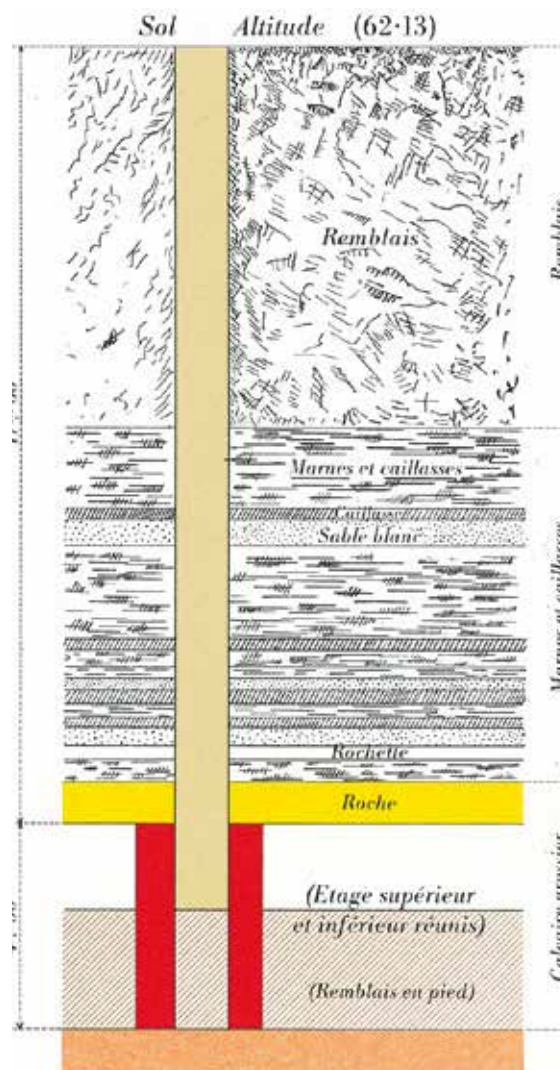
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Vanves, 1 visite d'inspection a été réalisée en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

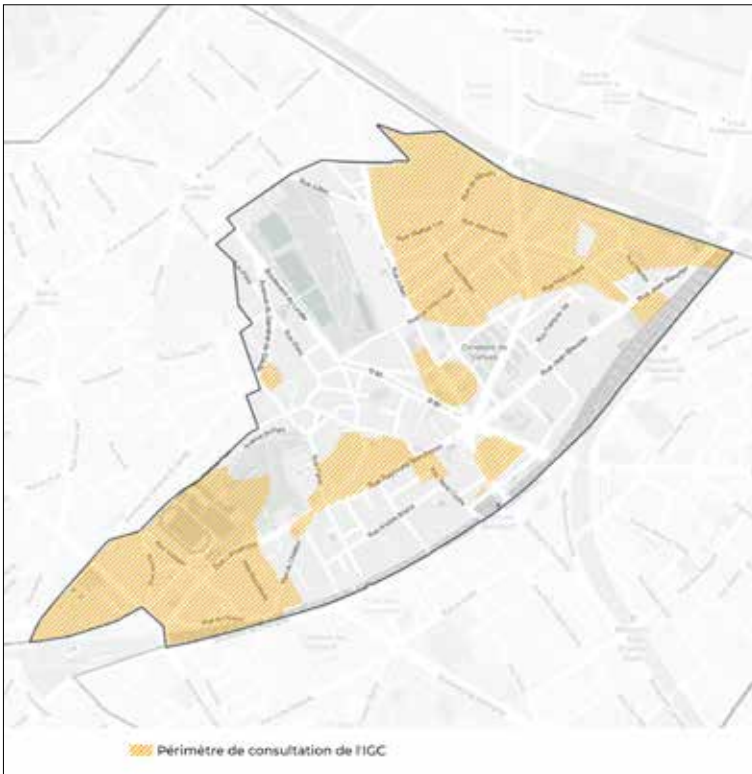
● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue Gaston Boissier



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 279 demandes de renseignements pour la commune de Vanves avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 3 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 17 avril 2025 entre la Ville de Paris et la commune de Ville-d'Avray.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À VILLE-D'AVRAY

Il existe une seule ancienne carrière connue à Ville-d'Avray. Il s'agit d'une carrière de **gypse** (pierre à plâtre), exploitée au XIX^e siècle, située au nord-est de la commune, en limite de Saint-Cloud. Cette carrière, dont l'extension exacte demeure mal connue, est constituée de galeries d'exploitation de 2 à 3 mètres de hauteur, sur un seul niveau, à une profondeur de 25 à 35 mètres. Ces galeries n'ont pas été remblayées à notre connaissance.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

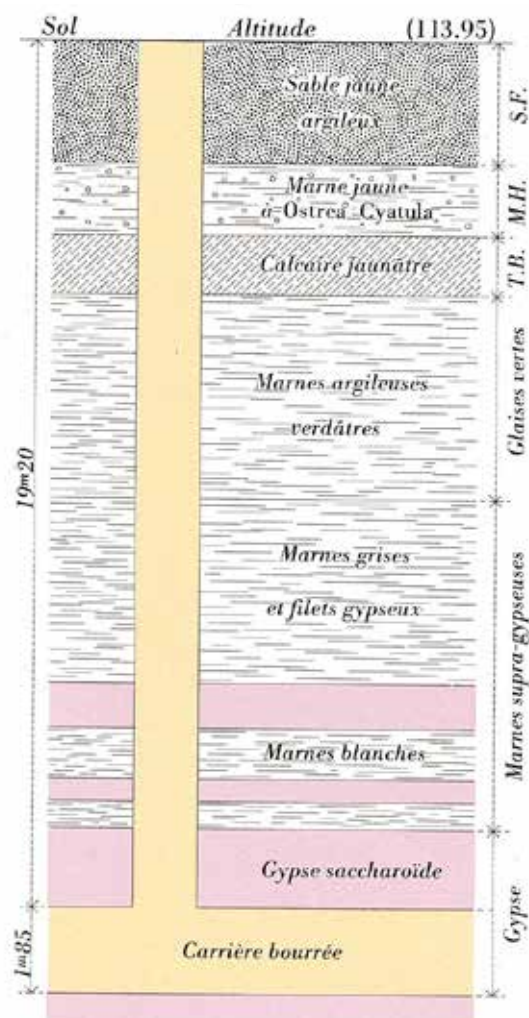
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Ville-d'Avray, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain



● URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 63 demandes de renseignements pour la commune de Ville-d'Avray avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquies un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'utilisateurs pour la commune.

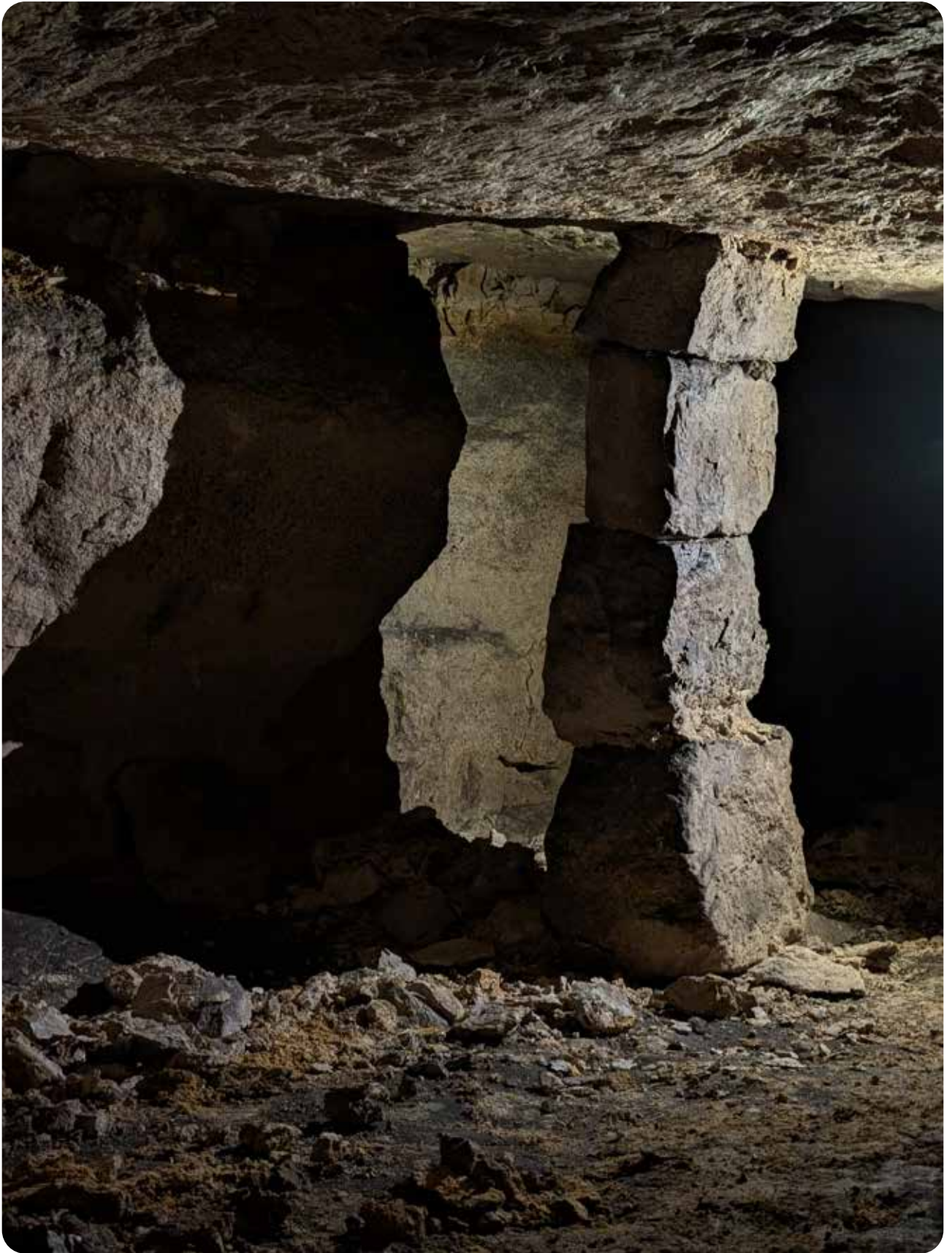
Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr







ADRESSES UTILES

INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES

de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

86 rue Regnault
75013 Paris
Tél : 01 40 47 58 00
www.paris.fr/carrieres

Accueil du public sur rendez-vous

Renseignements sur le sous-sol, consultation ou achat de cartes sur les carrières ou la géologie de Paris

CAVITY SEINE ET OISE

des Yvelines, d'Essone et du Val-d'Oise

11 avenue du Centre
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 07 58 00
www.igc-versailles.fr

Accueil du public sur rendez-vous

Renseignements sur le sous-sol, consultation ou achat de cartes sur les carrières

LES CATACOMBES DE PARIS

Paris Musées

1 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy
75014 Paris
www.catacombes.paris.fr